

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO



MINISTERE DU BUDGET

Document n° 2

**EXPOSE GENERAL DU PROJET
DE LOI DE FINANCES POUR
L'EXERCICE 2024**

Kinshasa, Septembre 2023

TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES	1
LISTE DES TABLEAUX ET GRAPHIQUES	2
LISTE DES ACRONYMES	3
INTRODUCTION	4
I. ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE INTERNATIONAL EN 2023 ET PERSPECTIVES POUR 2024	5
1.1. Evolution de la croissance mondiale	5
1.2. Evolution de l'inflation	10
1.3. Evolution des cours de produits miniers, énergétiques et agricoles	10
II. SITUATION ECONOMIQUE NATIONALE EN 2023 ET PERSPECTIVES POUR 2024	13
2.1. Evolution récente et perspectives du PIB	13
2.2. Evolution récente et perspectives d'inflation	14
2.3. Evolution du taux de change, des réserves internationales et Perspectives	16
2.4. Evolution de la situation monétaire	18
2.4.1. Evolution du taux directeur	19
2.4.2. Evolution de la base monétaire	19
III. SYNTHESE DE L'EXECUTION DE LA LOI DE FINANCES A FIN JUIN 2023	21
3.1. Réalisation des recettes	21
3.2. Exécution des dépenses	24
3.3. Perspectives à fin décembre 2023	25
3.3.1. Recettes probables à fin décembre 2023	25
3.3.2. Dépenses probables à fin décembre 2023	26
IV. PRESENTATION DU PROJET DE LOI DE FINANCES 2024	28
4.1. Contexte d'élaboration	28
4.2. Cadre macroéconomique	29
4.3. Principaux agrégats budgétaires de l'exercice 2024	29
4.3.1. Configuration des recettes	29
4.3.2. Configuration des dépenses	34
4.3.3. Mise en œuvre de la réforme sur les budgets-programmes	39
4.3.4. Faits saillants du projet de loi de finances 2024	40
CONCLUSION	42

LISTE DES TABLEAUX ET GRAPHIQUES

N°	Intitulé des tableaux	Page
1	Evolution des cours moyens des produits miniers et énergétiques en 2023 (e dollar US)	11
2	Evolution des cours moyens mensuels des produits agricoles	12
3	Principaux indicateurs macroéconomiques 2024-2026	29
4	Configuration des recettes des Comptes Spéciaux de l'avant-projet de loi de finances de l'exercice 2024 (en milliards de FC)	34
Intitulé des graphiques		
1	Taux de croissance économique mondiale et régionale de 2022 à 2024 (en %)	8
2	Evolution de la croissance du PIB réel (2021 – 2024)	13
3	Evolution de la croissance du PIB mines et hors mines : 2021 – 2024	14
4	Evolution du taux d'inflation cumulé de janvier à juin 2023	15
5	Evolution du taux d'inflation moyen annuel de 2021 à 2024	15
6	Evolution du taux de change mensuel de janvier à juin 2023 (à l'indicatif et au parallèle)	17
7	Evolution et perspectives du taux de change indicatif de 2021 à 2024	17
8	Evolution des réserves de change de janvier 2023 à juin 2023 (en millions de USD et en mois d'importation)	18
9	Réserves de change de 2021 à 2024	18
10	Evolution du taux directeur de janvier 2023 à juin 2023 (en %)	19
11	Evolution de la base monétaire de janvier 2023 à juin 2023	20
12	Réalisation des recettes à fin juin 2023 par nature	22
13	Exécution des dépenses par rubriques budgétaires à fin juin 2023	25

LISTE DES ACRONYMES

ASBL	: Association Sans But Lucratif
BCC	: Banque Centrale du Congo
BPO	: Budget Pour Ordre
CAMI	: Cadastre Minier
CDF	: Congolaise Franc (Franc Congolais)
Covid-19	: Corona Virus Desease 2019
CPCM	: Comité Permanent du Cadrage Macroéconomique
DGDA	: Direction Générale des Douanes et Accises
DGI	: Direction Générale des Impôts
DGRAD	: Direction Générale des Recettes Administratives, Judiciaires, Domaniales et de Participations
DGPPB	: Direction Générale des Politiques et Programmation Budgétaire
EAC	: East African Community (Communauté d'Afrique de l'Est)
ETD	: Entité Territoriale Décentralisée
FARDC	: Forces Armées de la République Démocratique du Congo
FC	: Franc Congolais
FEC	: Fédération des Entreprises du Congo
FFN	: Fonds Forestier National
FMI	: Fonds Monétaire International
FONER	: Fonds National d'Entretien Routier
FOMIN	: Fonds Minier pour des Générations Futures
FPC	: Fonds de Promotion Culturelle
FPEN	: Fonds de Promotion de l'Education
FPI	: Fonds de Promotion de l'Industrie
FPT	: Fonds de Promotion du Tourisme
FSD-FARDC	: Fonds de Soutien et de Développement des FARDC
IBP	: Impôt sur les Bénéfices et Profits
INAP	: Intersyndical de l'Administration Publique
INS	: Institut National des Statistiques
IPR	: Impôt Professionnel sur le Revenu
LF	: Loi de Finances
LOFIP	: Loi relative aux finances publiques
LOGIRAD	: Logiciel Informatique des Recettes Administratives et Domaniales
OPEP	: Organisation des Pays Exportateurs du Pétrole
PIB	: Produit Intérieur Brut
PNSD	: Plan National Stratégique de Développement
PT-NTIC	: Postes, Télécommunications et Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication
PTR	: Plan de trésorerie
RDC	: République Démocratique du Congo
RVA	: Régies des Voies Aériennes
SICPA	: Société Industrielle et Commerciale des Produits Alimentaires
TVA	: Taxe sur la Valeur Ajoutée
USD	: United States Dollar (Dollar Américain)

INTRODUCTION

L'exposé général est l'un des documents qui accompagnent le projet de loi de finances de l'année au Parlement, en vertu des dispositions de l'article 79 de la Loi n°11/011 du 13 juillet 2011 relative aux finances publiques, telle que modifiée à ce jour.

Ce document fait la synthèse du budget tout en fixant les objectifs de la politique économique et financière du Gouvernement, en précisant les priorités. Il décrit également l'environnement économique international et national dans lequel ce budget a été préparé, les perspectives traduites sous la forme d'un cadre budgétaire à moyen terme et le niveau d'exécution du budget en cours.

Eu égard à ce qui précède, le présent document, en sus de l'introduction et de la conclusion, est structuré de la manière suivante :

1. Environnement économique international en 2023 et perspectives pour 2024 ;
2. Evolution économique nationale récente et perspectives pour 2024 ;
3. Synthèse de l'exécution de la Loi de finances à fin juin 2023 ;
4. Présentation du projet de loi de finances 2024.

I. ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE INTERNATIONAL EN 2023 ET PERSPECTIVES POUR 2024

L'environnement économique international est examiné au regard de l'évolution des principaux indicateurs macroéconomiques, essentiellement le taux de croissance de la production mondiale et le taux d'inflation qui influe sur la demande mondiale. Cet examen porte également sur l'évolution de cours de métaux, du pétrole et de produits agricoles sur le marché international, ayant une incidence sur l'économie nationale.

1.1. Evolution de la croissance mondiale

Sur la période allant de 2022 à 2024, la situation économique internationale reste globalement marquée par une légère baisse de la croissance, due au ralentissement de l'activité économique observée aussi bien dans les pays avancés que dans les pays émergents et en développement. Cette situation serait justifiée notamment par la fragmentation géopolitique, la détérioration des perspectives de croissance en Chine, la poursuite des perturbations des chaînes d'approvisionnement en produit énergétique et alimentaire à la suite du conflit russo-ukrainien, ainsi qu'aux effets cumulés des chocs survenus ces trois dernières années à la suite de la pandémie à COVID-19.

D'après les prévisions d'avril 2023 du FMI, la croissance mondiale devrait se situer à **2,8%** en 2023, contre **3,4%** observée en 2022. En 2024, une légère reprise de l'activité économique mondiale est attendue, avec une croissance qui se situerait autour de **3,0%**.

Pour les pays avancés, le FMI estime une croissance de **1,3%** en 2023 contre une réalisation de **2,7%** en 2022, due au ralentissement de l'activité dans la plupart des économies de la région dont les Etats-Unis, les pays de la zone Euro (Allemagne, France, Italie, Espagne), le Royaume-Uni et le Canada. Cependant, il est attendu, en 2024, un faible accroissement du taux de croissance qui devrait se situer à **1,4%**.

Aux Etats-Unis d'Amérique en effet, l'activité économique devrait connaître une tendance baissière pour se situer à **1,1%** en 2024, venant de **1,6%** en 2023 et **2,1%** en 2022. Cette situation serait due au durcissement des conditions financières, à la suite des défaillances inattendues de deux banques régionales spécialisées aux États-Unis en mars 2023 et l'effondrement de la crédibilité du Crédit Suisse, une banque d'importance mondiale.

Dans la zone euro, la croissance du produit intérieur brut (PIB) devrait chuter à **0,8%** en 2023 venant de **3,5%** en 2022. Le fléchissement observé serait justifié par le ralentissement de l'activité économique dans les grandes économies de la région (Allemagne, France, Espagne, Italie). Un léger relèvement de l'activité économique est attendu en 2024, attesté par un taux de croissance prévu de **1,4%**.

Les pays émergents et en développement enregistreraient une légère amélioration de l'activité économique de **0,2** point de pourcentage, en passant de **4,0%** en 2022 à **4,2%** en 2024. Cependant, la région présente des situations économiques très différenciées comme présentées ci-après :

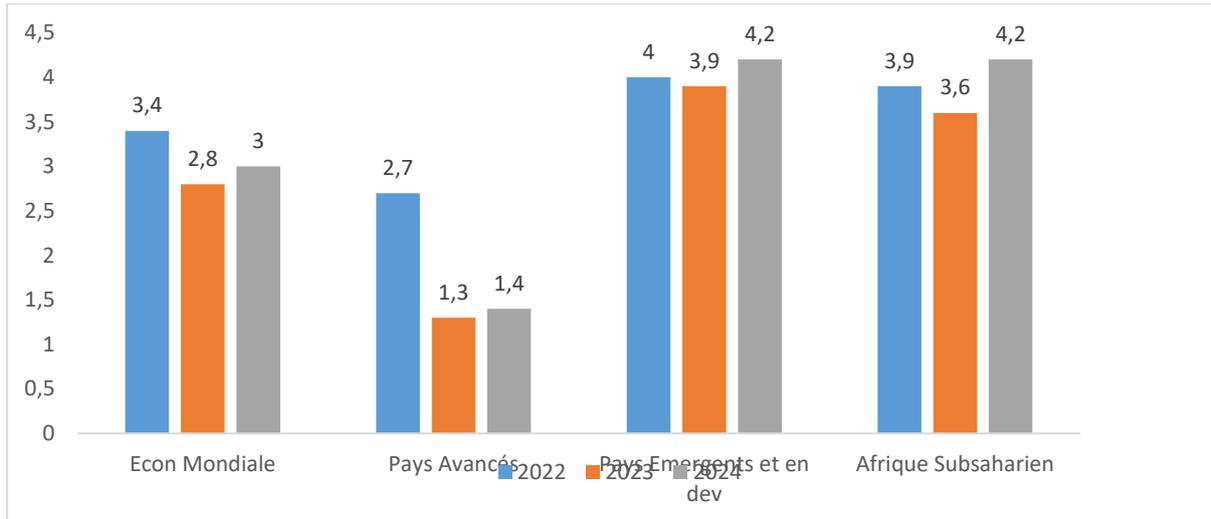
- Le rebond de l'activité économique en **Chine** avec une croissance économique estimée à **5,2%** en 2023 contre **3,0%** en 2022, consécutive à la baisse des prix des denrées alimentaires et de l'énergie, à l'amélioration du fonctionnement des chaînes d'approvisionnement ainsi que la mise en œuvre de mesures d'endiguement strictes du virus SARS-CoV2. Par ailleurs, cette situation serait atténuée en 2024 avec une croissance attendue de **4,5%**, du fait notamment des effets de la crise immobilière qui pèserait sur la deuxième économie mondiale et du contexte international moins favorable qui pourrait se traduire par un fort ralentissement de la demande externe.

- Le ralentissement économique au **Brésil, en Inde, et en Afrique du sud** soit respectivement **0,9%, 5,9%** et **0,1%** en 2023 contre **2,9%, 6,8%** et **2%** en 2022 justifié par le durcissement des conditions financières, le niveau d'endettement élevé des ménages, les effets collatéraux du conflit russo-ukrainien. Cependant en 2024, il est attendu un relèvement des activités qui va ramener la croissance du PIB réel du Brésil à **1,5%**, de l'Inde à **6,3%** et celle de l'Afrique du sud à **1,8%** dans un contexte d'assouplissement des conditions financières.

En Afrique subsaharienne, la croissance se situerait à **3,6%** à fin 2023 contre **3,9%** en 2022, avant de remonter à **4,2%** en 2024. Dans la région, l'environnement économique serait principalement marqué par le choc lié au conflit russo-ukrainien, les séquelles sociales et économiques de la pandémie à COVID-19, les changements climatiques, les risques sécuritaires, la pénurie de financement due à une hausse des coûts d'emprunt et les déséquilibres macroéconomiques

Au-delà de la pandémie et des tensions géopolitiques actuelles, la mise sur pied des réformes économiques dans la région s'avère nécessaires pour assurer une croissance forte, inclusive et durable.

Dans cette optique, le Fonds Monétaire International préconise que les pouvoirs publics de la région favorisent la diversification de l'économie, libèrent le potentiel du secteur privé en améliorant l'intégration régionale, mobilisent le financement privé en favorisant l'innovation numérique et, finalement, faire face aux difficultés dues aux changements climatiques, en investissant dans l'adaptation et en exploitant les possibilités offertes par la transition énergétique.

Graphique 1 : Taux de croissance économique mondiale et régionale de 2022 à 2024 (en %)

Source : DGPPB, sur base des données Perspectives de l'économie mondiale du FMI d'Avril 2023.

Eu égard au contexte décrit ci-haut, le commerce mondial pourrait ralentir de **2,1%** en 2023 venant de **5,1%** en 2022 et devrait connaître un rebondissement de **3,5%** en 2024, sous l'effet de l'amélioration de la demande mondiale et de la résolution des problèmes liés à la chaîne d'approvisionnement.

Plusieurs risques de dégradation pourraient influencer sur le contexte économique mondiale, dont notamment :

- la baisse de la demande mondiale, provoquée notamment par un ralentissement brusque de la croissance en Chine et la fragmentation géopolitique, avec effet sur la volatilité récurrente des cours de produits de base ;
- le resserrement excessif de la politique monétaire qui serait attesté par un relèvement des taux directeurs, dû au retrait d'une trop grande quantité de liquidités sur les marchés ;
- l'amplification des tensions du secteur financier qui pourraient avoir un effet de contagion sur l'économie réelle, à cause d'une forte détérioration des conditions de financement ;

- le surendettement de certains États qui pourraient se propager jusqu'à prendre une dimension plus systémique à la suite de l'augmentation des coûts de l'emprunt et du ralentissement de la croissance ;
- une possible perte de confiance des ménages et des entreprises ayant pour conséquence, l'augmentation de l'épargne de précaution des ménages et la baisse des investissements ;
- le mauvais comportement du marché des actifs sûrs (obligations d'État américaines ou allemandes) dû notamment à la précipitation des investisseurs à se retirer des actifs plus risqués.

En vue d'y remédier, il s'avère nécessaire que les mesures et actions suivantes préconisées principalement par le FMI soient mises en œuvre :

- ✓ Préserver la stabilité financière en procédant à une surveillance attentive de risque et une gestion optimale de tensions pouvant surgir sur les marchés ;
- ✓ Mettre en place une politique monétaire prudente et concertée afin de remédier aux problèmes liés aux fluctuations monétaires observés de par le monde ;
- ✓ Normaliser la politique budgétaire, notamment les ajustements, les déficits et l'endettement qui s'imposent et rétablir la viabilité de la dette en baissant les coûts d'emprunt ;
- ✓ Améliorer la sécurité alimentaire en réduisant les restrictions au commerce des denrées alimentaires et des engrais qui risquent de plonger une part importante de la population mondiale dans l'insécurité alimentaire ;
- ✓ Accélérer la transition écologique en baissant les émissions consenties jusqu'à présent pour limiter le réchauffement climatique à 2°C;
- ✓ Renforcer la coopération multilatérale afin de limiter les défis de la capacité d'adaptation de l'économie mondiale que traversent certains pays.

1.2. Evolution de l'inflation

Au niveau mondial, l'inflation devrait connaître une baisse en 2023. Ainsi, elle se situerait dans les pays avancés et en développement respectivement à **4,7%** et **8,6%** contre **7,3%** et **9,8%** observé en 2022. Cette situation serait justifiée notamment par la baisse de la demande mondiale et le resserrement de la politique monétaire.

C'est dans ce contexte que le FMI prévient sur la nécessité de bien communiquer la nature des mesures qui seront prises, afin de préserver la crédibilité de la politique monétaire, compte tenu des nombreux risques.

Au regard des mesures attendues, il est prévu en 2024 une tendance baissière du niveau d'inflation tant pour les Pays avancés que ceux émergents et en développement, soit respectivement de **2,6%** et **6,5%**.

Par ailleurs, dans les pays de l'Afrique subsaharienne, l'inflation qui a atteint **14,5%** en 2022, devrait décliner légèrement à **14,0%** en 2023 et à **10,5%** en 2024. Près de la moitié des pays de la région sont en proie à une inflation supérieure à **10,0%**, qui réduit le pouvoir d'achat de ménages et frappe de plein fouet les populations les plus fragiles. Par contre, la situation en Chine serait différente. L'inflation devrait légèrement s'accélérer, passant de **1,9%** en 2022 à **2,0%** en 2023 et à **2,2%** en 2024.

1.3. Evolution des cours de produits miniers, énergétiques et agricoles

Sur les marchés des matières premières, les cours moyens au premier semestre 2023 ont globalement enregistré une tendance baissière par rapport à la période correspondante de 2022.

Ainsi, au premier semestre 2023, **le prix moyen du baril du pétrole** a connu une baisse de **23,33%** comparativement à la période correspondante de 2022 comme renseigné dans le tableau 1, se négociant en moyenne mensuelle de **80,16 USD**. Cette situation serait influencée notamment par un excès d'offre et la situation tendue du secteur bancaire aux Etats-Unis et en Europe et ce, malgré l'embargo sur l'offre russe et les coupes de production des pays de l'OPEP.

Concernant les produits miniers, les cours du cuivre et du cobalt ont enregistré au premier semestre 2023 une régression de **10,75% et 55,45%** comparativement aux périodes correspondantes de l'année antérieure, se situant respectivement à **8.726,9 USD** et **36.182,68 USD** en moyenne mensuelle.

Par contre, la valeur de l'once d'or a enregistré une légère hausse de **3,09%** se fixant à **1.933,36 USD** en moyenne mensuelle contre **1.875,37 USD** enregistré une année plutôt.

Tableau 1 : Evolution des cours moyens des produits miniers et énergétiques en 2023

(e dollar US)

Années / Produit	Moyenne 1 ^{er} Semestre 2022	2023						Moyenne 1 ^{er} Semestre 2023
		Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	
Cuivre (tonne)	9 778,83	9 017,27	8 964,80	8 861,55	8 835,1	8 287,73	8 395, 15	8 726,9
Cobalt (tonne)	81 232,8	48 940,23	37 355,73	33 810,65	34 496,53	33 404,13	29 088,86	36 182,68
Or (once)	1 875,37	1 897,65	1 854,84	1 908,63	1 999,97	1 994,83	1 944,29	1 933,36
Pétrole (baril /brent)	104,6	83,9	83,72	79,15	83,45	75,82	74,96	80,16

Source : DGPPB, sur base des données de la BCC de juillet 2023

S'agissant des produits agricoles, les prix du blé, du maïs et du riz ont affiché une hausse au premier semestre 2023, respectivement de **4,49%**, **22,77%**, **34,25%** par rapport à la période correspondante de 2022, se situant en moyenne mensuelle à **254,32 USD**, **269,37 USD** et **17,56 USD** en 2023 contre **243,37 USD**, **219,41 USD** et **13,08 USD** en 2022.

Les principaux facteurs de cette hausse des prix mondiaux des denrées alimentaires, en particulier les céréales telles que le blé, reste le conflit russo-ukrainien et les restrictions aux exportations imposées par certains pays. Les pays à faible revenu, où les produits alimentaires représentent une part importante de la consommation, sont ceux qui ressentent le plus l'effet de cette inflation.

Tableau 2 : Evolution des cours moyens mensuels des produits agricoles

Produits	Moyenne 1 ^{er} sem 2021	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Moyenne 1 ^{er} Sem. 2022
Riz Chicago Cts/ib	13,08	18,00	17,55	17,23	17,13	17,59	17,87	17,56
Blé Chicago USD/tonne	243,37	274,30	277,19	254,45	246,70	229,38	243,94	254,32
Maïs Chicago USD/tonne	219,41	246,89	247,00	233,35	235,67	214,44	219,46	269,37

Source : DGPPB, sur base des données de la BCC de juillet 2023

II. SITUATION ECONOMIQUE NATIONALE EN 2023 ET PERSPECTIVES POUR 2024

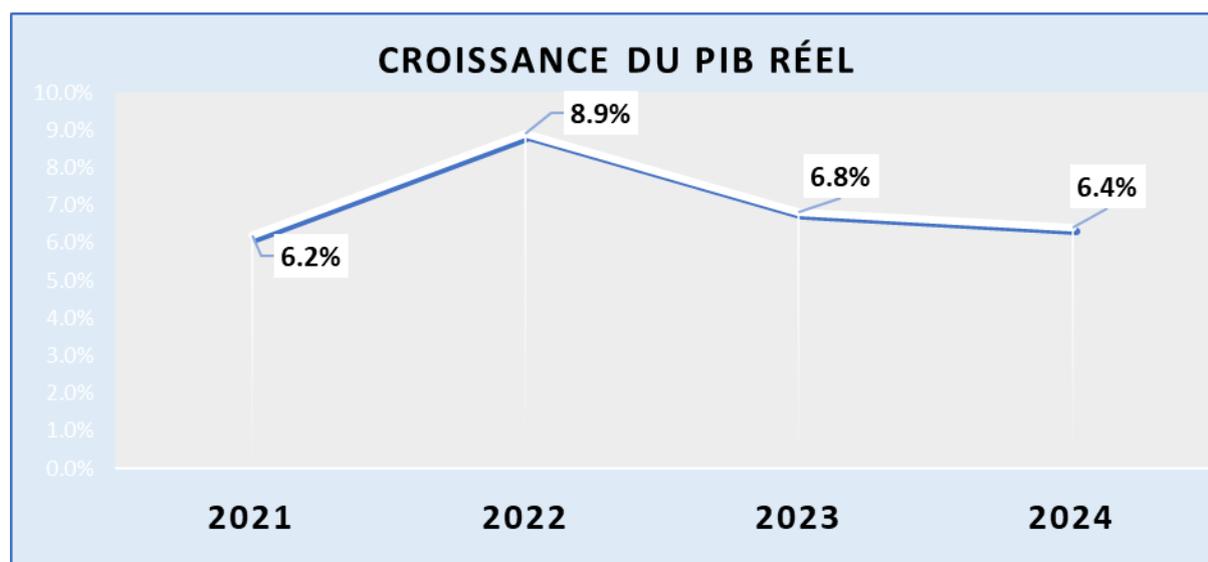
Sur base des projections de Comité Permanent du Cadrage Macroéconomique, la croissance de l'activité économique en RDC serait prévue à **6,8%** en 2023 contre **8,9%** estimée en 2022. Ce repli de la croissance procéderait des contrecoups de l'environnement international, marqué par le ralentissement de la demande mondiale.

Pour l'exercice 2024, le taux de croissance économique projeté devrait se situer à **6,4%**. L'inflation, en moyenne annuelle, se situerait à **10,9%** dans un contexte de baisse des fluctuations du taux de change du Franc congolais.

2.1. Evolution récente et perspectives du PIB

La croissance économique en RDC demeure soutenue, en dépit de la persistance des conflits armés à l'Est du pays. Le taux de croissance, qui s'était situé à **8,9%** en 2022, et estimé à **6,8%** en 2023 est projeté à **6,4%** en 2024. La légère décélération de la croissance qui devrait s'observer sur la période sous analyse serait principalement expliquée par la baisse de l'activité des industries extractives (notamment le secteur minier).

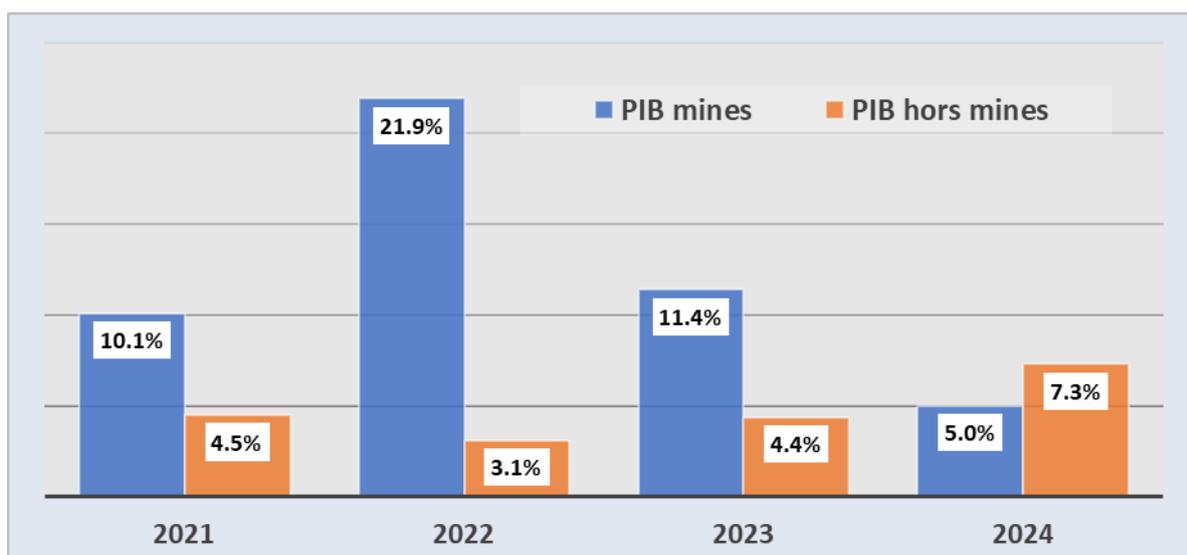
Graphique 2 : Evolution de la croissance du PIB réel (2021 – 2024)



Source : DGPPB, sur base des données du CPCM

Quoique le rythme de croissance de l'activité demeure supérieur à la moyenne de l'Afrique subsaharienne, plusieurs risques persistent. Parmi ceux-ci, il importe de relever le début de la baisse de cours des produits miniers intéressant la RDC dont le cobalt. Toutefois, en dépit de la persistance des risques macroéconomiques, le PIB du secteur minier reste porteur de la croissance en RDC comme repris au graphique 3.

Graphique 3 : Evolution de la croissance du PIB mines et hors mines : 2021 – 2024



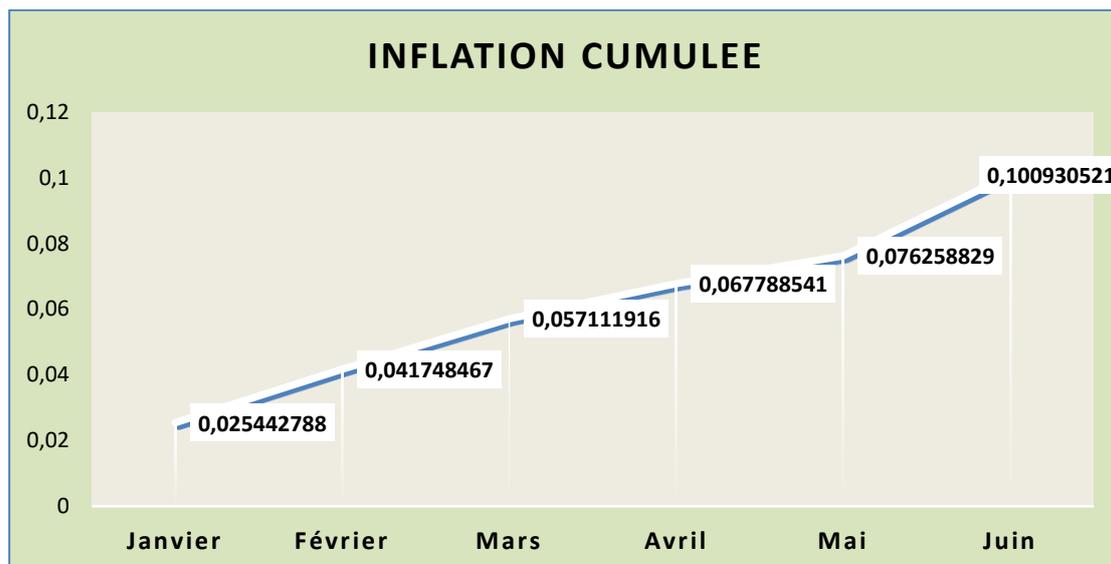
Source : DGPPB, sur base des données du CPCM

Le PIB hors secteur minier reste tiré par les trois principales branches, à savoir, (i) Bâtiments et travaux publics, (ii) Télécommunications et (iii) Commerces.

2.2. Evolution récente et perspectives d'inflation

Les développements sur le marché des biens et services a été globalement caractérisé par l'accélération du niveau général des prix. En effet, en rythme mensuel, l'inflation à fin juin 2023 a enregistré une hausse de **10,1%** comparativement à fin décembre 2022. Cette évolution, comme l'illustre le graphique 4 ci-dessous, tient au résultat des fonctions de consommation qui ont contribué significativement, telles que «Produits alimentaires et boissons non alcoolisées», «Meubles, articles de ménage et entretien courant de la maison», «Logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles», «Transports» et «Biens et services divers».

Graphique 4 : Evolution du taux d'inflation cumulé de janvier à juin 2023

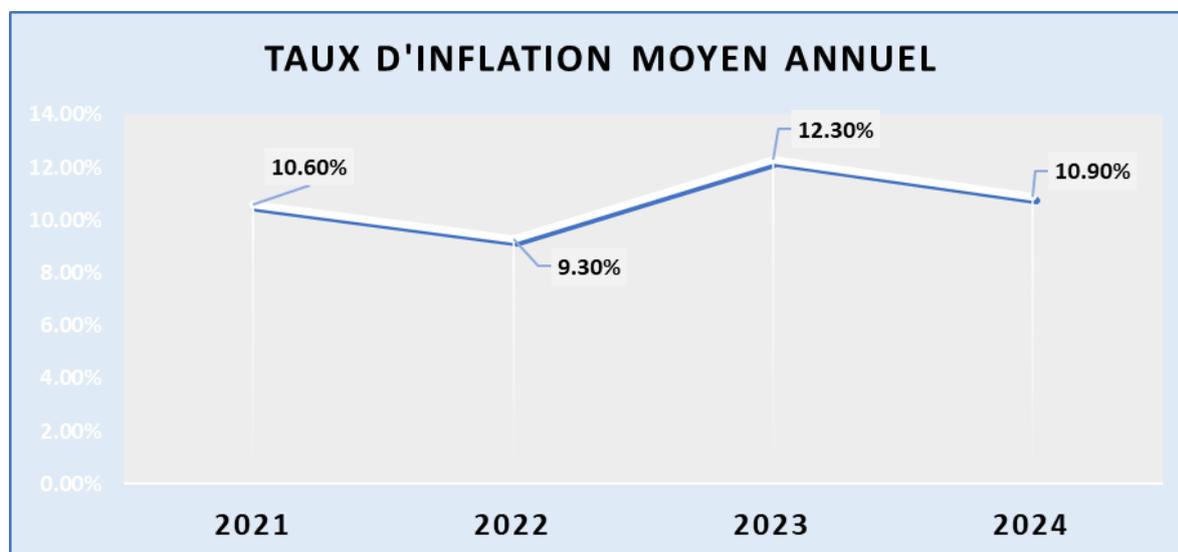


Source : DGPPB/Budget, sur base des données de l'INS

En glissement annuel, le taux d'inflation à fin juin 2023 s'est établi à **17,70%**, face à un objectif de moyen terme de **7,00%**.

En moyenne annuelle, le niveau d'inflation projeté pour l'exercice 2023 est de **12,3 %** contre **9,3%** en 2022, et se situerait à **10,9%** en 2024. Ce résultat est consécutif à l'évolution des fonctions de consommation telles que «Produits alimentaires et boissons non alcoolisées», «Meubles, articles de ménage et entretien courant de la maison», «Logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles», «Transports» et «Biens et services divers».

Graphique 5 : Evolution du taux d'inflation moyen annuel de 2021 à 2024



Source : DGPPB, sur base des données de l'INS

2.3. Evolution du taux de change, des réserves internationales et Perspectives

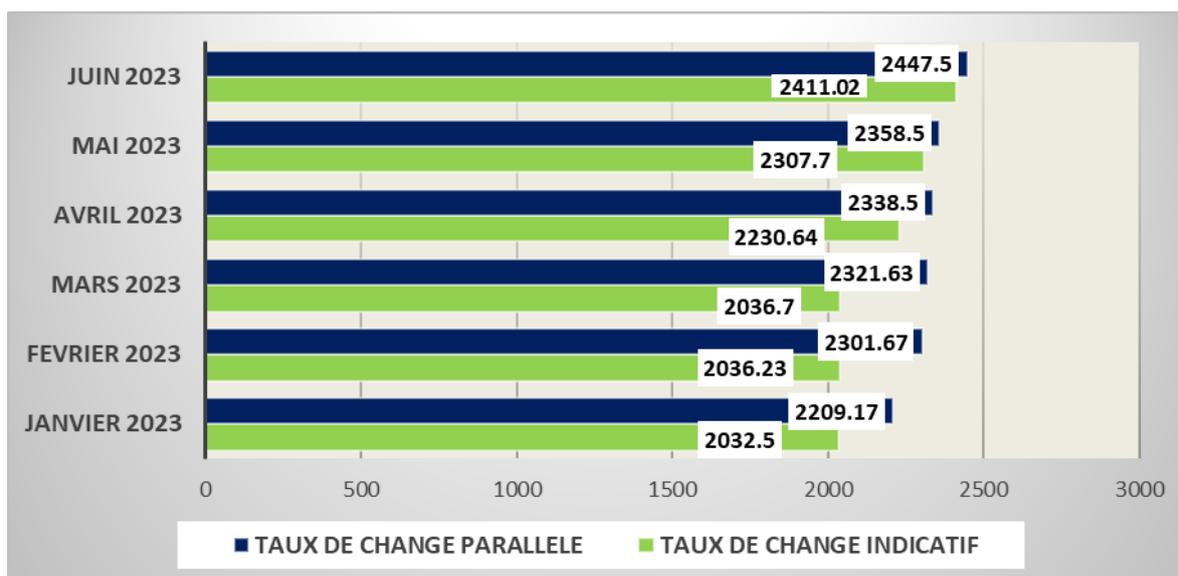
Sur base des données de la conjoncture économique à fin juin 2023, l'économie de la RDC est caractérisée par la poursuite des tensions sur le marché des changes, amorcées depuis la fin de l'année dernière. Ces tensions se sont transmises sur le marché des biens et services, attestées par la hausse de l'inflation et l'insuffisance de l'offre des devises étrangères due au recul des exportations des produits de base.

Ainsi, l'objectif du Gouvernement serait-il de faire le suivi du facteur de liquidité dans le système bancaire national, des réformes conclues dans le cadre du programme des réformes structurelles en rapport avec le programme du FMI, de la politique de diversification de l'économie nationale, et la limitation des paiements en cash en Franc congolais, qui peuvent avoir un effet adverse sur le marché de change.

Ainsi, à fin juin 2023, le taux de change indicatif s'est établi à **2.411,02 CDF le dollar américain** contre **2.016,91 CDF** à fin décembre 2022. Il se dégage ainsi une dépréciation mensuelle du Franc congolais de **19,5%**. Au marché parallèle, la monnaie nationale s'est dépréciée de **14,5%** de décembre 2022 à juin 2023.

Le taux parallèle s'est situé à **2.447,50 CDF** le dollar américain contre **2.138,33 CDF** à fin décembre 2022.

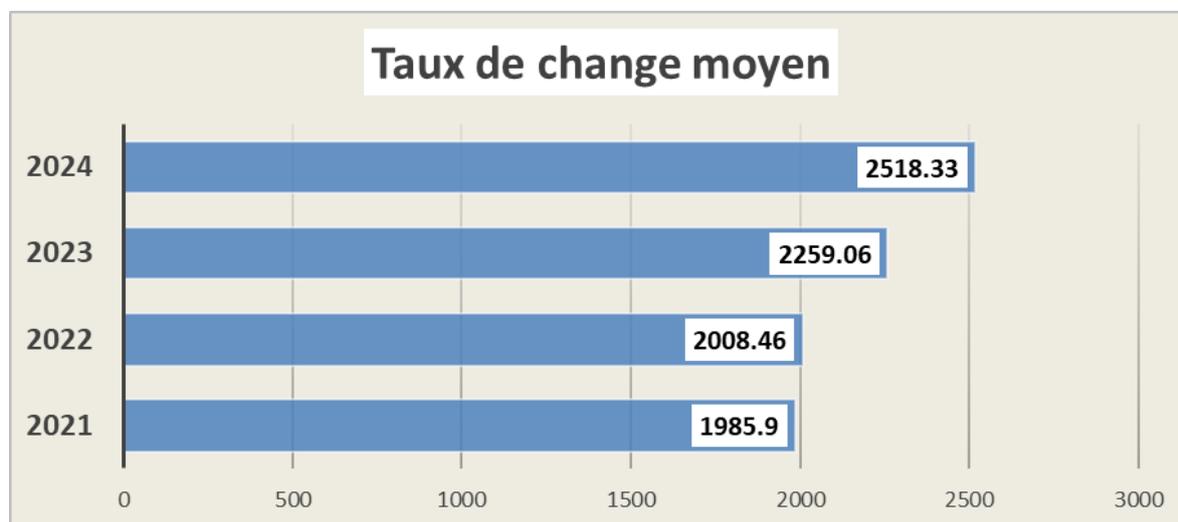
Graphique 6 : Evolution du taux de change mensuel de janvier à juin 2023
(à l'indicatif et au parallèle)



Source : DGPPB, sur base des données de la BCC

En moyenne annuelle, le taux de change attendu en décembre 2023 se situerait à **2.259,1 CDF** contre **2.008,5 CDF** enregistré une année plutôt. Il s'établirait à **2.518,3 CDF** en 2024, comme repris ci-après.

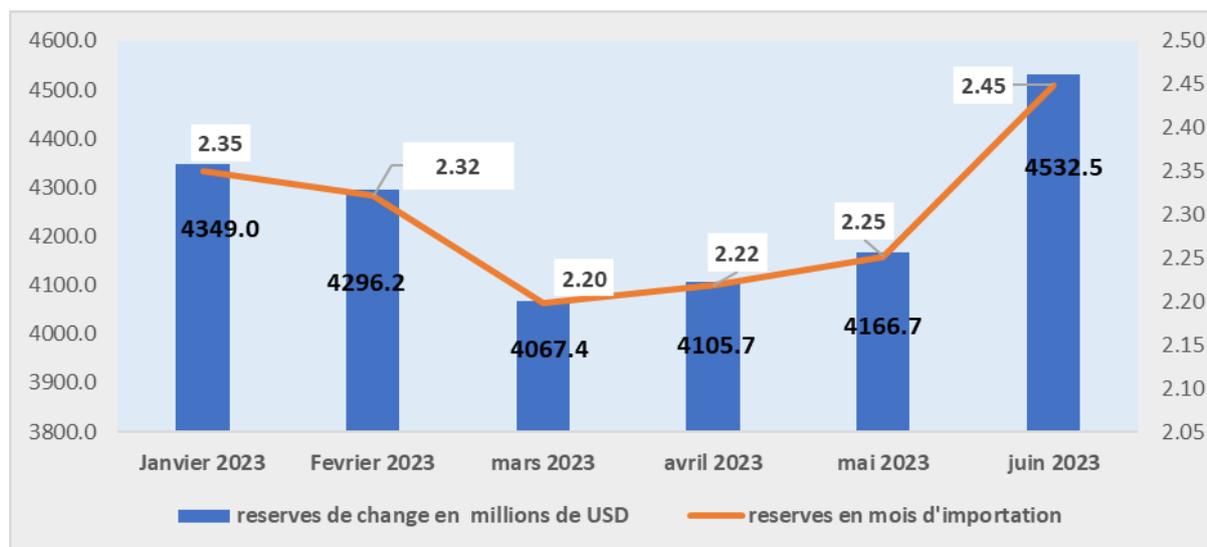
Graphique 7 : Evolution et perspectives du taux de change indicatif de 2021 à 2024



Source : DGPPB, sur base de données du CPC/M/Ministère du Plan

Quant aux réserves internationales, elles se sont établies à **4,53 milliards de USD** à fin juin 2023, représentant une couverture d'importations de biens et services de 2,45 mois.

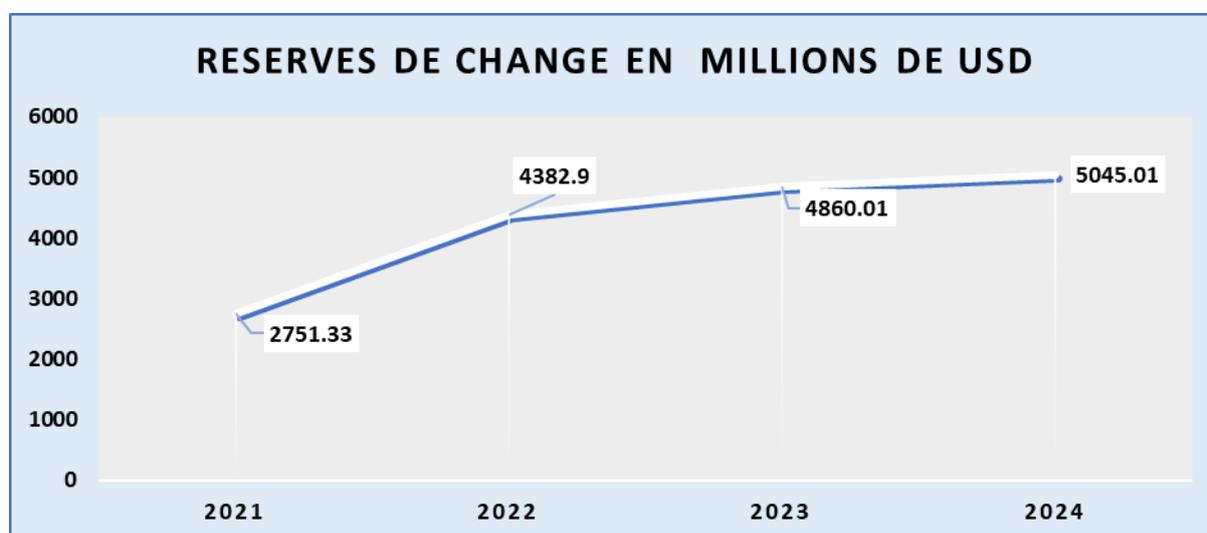
Graphique 8 : Evolution des réserves de change de janvier 2023 à juin 2023
(en millions de USD et en mois d'importation)



Source : DGPPB, sur base des données de la BCC

En rythme annuel, les réserves internationales devraient se situer à **5.045,01 millions de USD** en 2024 venant de **2.751,33 millions de USD** en 2021. L'objectif d'accumulation des réserves pour l'horizon 2026 serait d'atteindre une couverture d'importations d'au moins 5 mois.

Graphique 9 : Réserves de change de 2021 à 2024



Source : DGPPB, sur base des données du CPCM/Ministère du Plan

2.4. Evolution de la situation monétaire

Depuis le début de l'année 2023, la Banque Centrale du Congo poursuit une politique monétaire prudente et a maintenu son dispositif d'intervention inchangé. Etant donné la stabilité du multiplicateur monétaire, la maîtrise de l'offre de la monnaie s'opère au travers du contrôle de la base monétaire.

2.4.1. Evolution du taux directeur

La BCC a relevé son taux directeur, qui s'est situé à **8,25%** en janvier 2023, pour le porter au mois de mars à **9%**. Cette hausse a été insuffisante pour réduire les tensions inflationnistes. C'est ainsi qu'au mois de juin 2023, l'autorité monétaire a procédé au deuxième relèvement de son taux directeur, lequel est passé de **9,0** à **11%** l'an. Dans un contexte marqué par la persistance des incertitudes au niveau mondial et des tensions sur le marché de change sur le plan interne, ce resserrement de la politique monétaire a visé à ancrer les anticipations inflationnistes dans les chefs des agents économiques, en vue d'éviter de s'écarter significativement de la cible annuelle de **7%**.

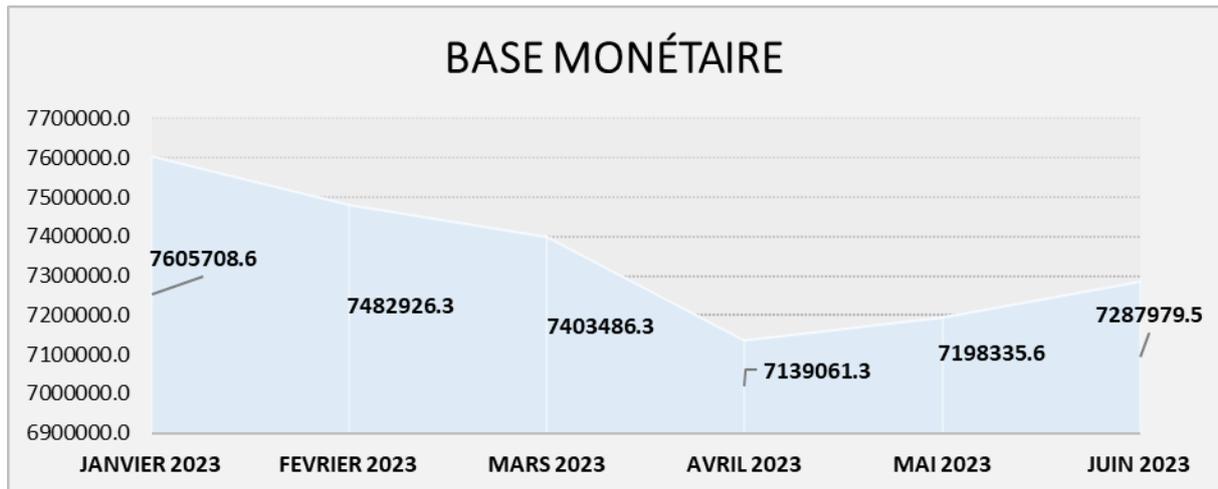
Graphique 10 : Evolution du taux directeur de janvier 2023 à juin 2023 (en %)



Source : DGPPB, sur base des données de la BCC

2.4.2. Evolution de la base monétaire

Pour contenir les pressions inflationnistes, l'offre de monnaie centrale à fin juin 2023 affiche une légère contraction de **3,2 millions**, s'établissant à **7.287.979,5 millions de FC** contre **7.605.708 millions** en janvier 2023.

Graphique 11 : Evolution de la base monétaire de janvier 2023 à juin 2023

Source : DGPPB/Budget, sur base des données de la BCC

III. SYNTHÈSE DE L'EXECUTION DE LA LOI DE FINANCES A FIN JUIN 2023

Au cours du premier semestre de l'exercice 2023, les recettes ont été mobilisées à hauteur de **12.295,4 milliards de FC**, contre les dépenses exécutées de l'ordre de **12.235,4 milliards de FC**, soit un solde positif de **60,0 milliards de FC**.

3.1. Réalisation des recettes

Les recettes publiques mobilisées à hauteur de **12.295,4 milliards de FC** renseignent un taux de réalisation de **75,8%** par rapport aux assignations de la période de **16.228,4 milliards de FC** et sont ventilées comme suit :

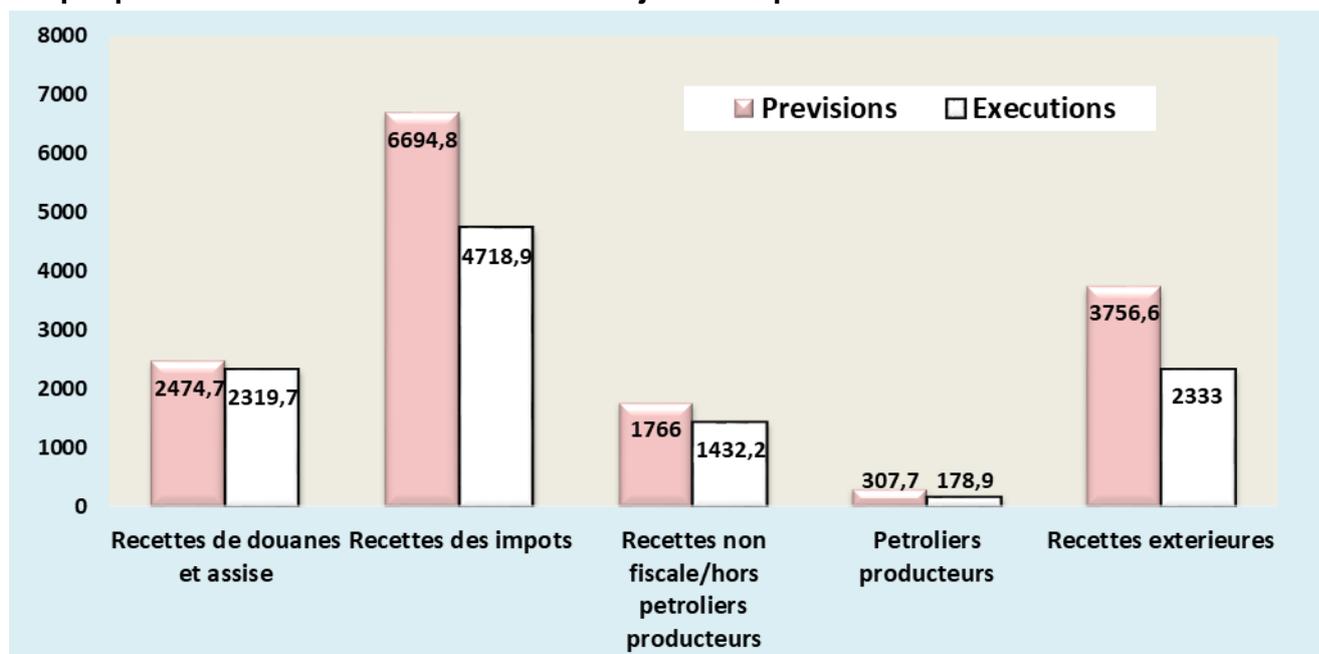
- ❖ **Budget général : 11.112,4 milliards de FC**, soit un taux de réalisation de **73,4%** par rapport à la prévision linéaire de **15.149,8 milliards de FC** ;
- ❖ **Budgets annexes : 168,3 milliards de FC**, soit un taux de réalisation de **62,1%**, par rapport à la prévision linéaire de **270,9 milliards de FC** ;
- ❖ **Comptes spéciaux : 1.014,6 milliards de FC**, soit un taux de réalisation de **125,6%**, par rapport à une prévision linéaire de **807,6 milliards de FC**.

Les recettes du Budget général réalisées à fin juin 2023 sont ventilées de la manière suivante :

- **Recettes internes : 8.779,4 milliards de FC**, soit un taux de réalisation de **77,1%** par rapport aux prévisions de **11.393,2 milliards de FC**. Elles comprennent essentiellement les recettes courantes réparties de la manière suivante :
 - Recettes des douanes et accises : **2.319,7 milliards de FC**, soit un taux de réalisation de **93,7%** contre les prévisions linéaires de **2.474,7 milliards de FC** ;
 - Recettes des impôts : **4.718,9 milliards de FC**, soit un taux de réalisation de **70,5%** par rapport à la prévision linéaire de **6.694,8 milliards de FC** ;
 - Recettes non fiscales : **1.432,2 milliards de FC**, soit un taux de réalisation de **81,1%** contre une prévision linéaire de **1.766,0 milliards de FC** ;

- Recettes des pétroliers producteurs : **178,9 milliards de FC**, soit un taux de réalisation de **58,1%** contre une prévision linéaire de **307,7 milliards de FC** ;
- o **Recettes extérieures : 2.333,0 milliards de FC** contre une prévision linéaire de **3.756,6 milliards de FC**, soit **62,1%** de taux de réalisation.

Graphique 12 : Réalisation des recettes à fin juin 2023 par nature



Sources : DGPPB, sur base des données des Administrations Financières / Ministère de Finances

L'atteinte ou non des assignations susmentionnées est justifiés par ce qui suit :

▪ **Pour la DGI :**

- la baisse des cours des matières premières ayant conduit les entreprises minières à effectuer des paiements inférieurs aux attentes au titre du solde à l'échéance du 30 avril 2023 ;
- l'absence des déclarations de toutes les entreprises minières à l'échéance du 30 avril 2023 sur le super profit ;
- le faible niveau du civisme fiscal des entreprises de petites tailles et à la difficulté liée à la maîtrise de leur répertoire ;
- la non souscription des déclarations de toutes les primes non permanentes par les institutions et ministères ;
- la constatation des exonérations contra legem en cours d'exercice qui amenuisent l'assiette fiscale prévue ;

- la non-exécution de la mesure relative aux factures normalisées et aux dispositifs électroniques fiscaux ;
 - la non fiscalisation à ce jour des agences d'exécution et des engagés locaux des missions diplomatiques et ambassades ;
 - la difficulté du captage de l'IPR des Institutions provinciales.
- **Pour la DGDA :**
- la non application intégrale de la réforme sur la traçabilité des produits soumis aux droits d'accises (SICPA) ;
 - la prise en charge par l'Etat d'une partie de la fiscalité pétrolière ;
 - les effets de la crise mondiale issue de la guerre en Ukraine ;
 - le rabatement des taux d'imposition de 1,5% à 0,5% sur les droits à l'exportation des minerais (or et diamant) ;
 - le niveau élevé des exonérations dérogatoires ;
 - la résurgence de l'insécurité dans l'Est du pays ayant entraîné la fermeture de trois bureaux de douane ainsi que certaines entreprises assujetties aux droits d'accises.
- **Pour la DGRAD :**
- la baisse des cours des matières premières ;
 - le non paiement des royalties dont bénéficient les entreprises de l'Etat ;
 - la non prise en compte de certains actes générateurs et leurs modes de calcul dans le LOGIRAD ;
 - l'instabilité de la connexion internet ne permettant pas à certains services de bien exploiter le LOGIRAD ;
 - le manque de numéro d'impôt pour certaines chaînes de radios et télévisions pouvant permettre leur intégration dans le LOGIRAD pour une meilleure facturation ;
 - la non activation de l'acte relatif à la taxe sur l'autorisation d'exploitation de messagerie financière ou transfert de fonds ;
 - les dérogations fiscales accordées aux ASBL (Eglise Catholique et autres) ;
 - l'absence des missions mixtes de contrôle DGRAD-service d'assiette.

3.2. Exécution des dépenses

Les dépenses exécutées au premier semestre 2023 se chiffrent à **12.235,4 milliards de FC** contre une prévision linéaire de **16.228,4 milliards de FC**, soit un taux d'exécution de **75,4%**.

Les dépenses du Budget général s'élèvent à **11.056,4 milliards de FC** contre les prévisions linéaires de **15.149,8 milliards de FC**, soit un taux d'exécution de **73,0%**.

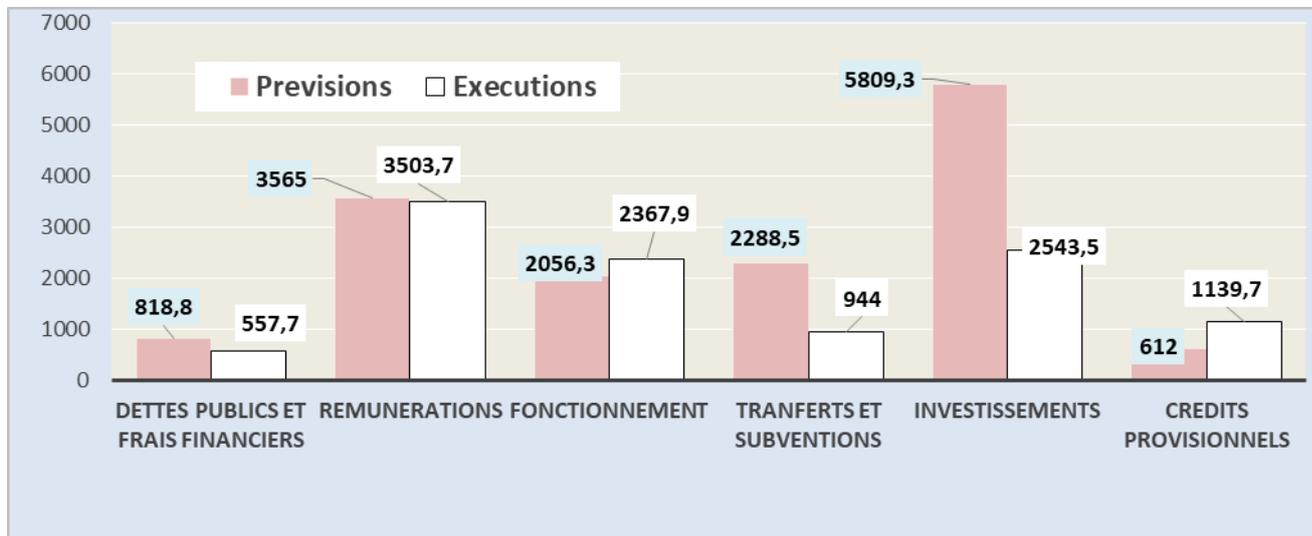
Quant aux dépenses des Budgets annexes, elles ont été exécutées à hauteur de **168,3 milliards de FC** contre une prévision linéaire de **270,9 milliards de FC**, soit un taux d'exécution de **62,1%**, tandis que celles se rapportant aux Comptes spéciaux ont été exécutées à hauteur de **1.010,6 milliards de FC** contre une prévision linéaire de **807,6 milliards de FC** dégageant un taux d'exécution de **125,1%**.

S'agissant du Budget général, son niveau d'exécution par rubrique budgétaire se présente comme suit :

- Dette publique et frais financiers, d'un montant de **557,7 milliards de FC** sur une prévision linéaire de **818,8 milliards de FC**, ce qui dégage un taux d'exécution de **68,1%** ;
- Dépenses de personnel (rémunérations), d'un import de **3.503,7 milliards de FC** contre une prévision linéaire de **3.565,0 milliards de FC**, soit **98,3%** de taux d'exécution ;
- Biens, matériels et prestations (fonctionnement), d'un import de **2.367,9 milliards de FC** contre les prévisions linéaires de **2.056,3 milliards de FC**, soit un taux d'exécution de **115,2%** ;
- Transferts et subventions, d'un montant de **944,0 milliards de FC** contre les prévisions linéaires de **2.288,5 milliards de FC**, soit un taux d'exécution de **41,2%** ;
- Investissements, d'un import de **2.543,5 milliards de FC**, soit **43,8%** par rapport à la prévision linéaire de **5.809,3 milliards de FC** ;

- Crédits provisionnels (dépenses exceptionnelles), d'un montant de **1.139,7 milliards de FC** contre **612,0 milliards de FC** de prévision linéaire, soit un taux d'exécution de **186,2%**.

Graphique 13 : Exécution des dépenses par rubriques budgétaires à fin juin 2023



Source : DGPPB, sur base des données du PTR à fin juin 2023.

3.3. Perspectives à fin décembre 2023

Les perspectives à fin décembre 2023 présagent un niveau de réalisation des recettes à hauteur de **27.260,5 milliards de FC** et des dépenses de l'ordre de **26.341,1 milliards de FC**, soit un solde excédentaire de **919,4 milliards de FC**.

3.3.1. Recettes probables à fin décembre 2023

Les recettes probables à fin décembre 2023 se chiffrent à **27.260,5 milliards de FC**. Elles sont constituées des recettes du Budget général de l'ordre de **25.181,6 milliards de FC**, des recettes des Budgets annexes de l'ordre de **404,0 milliards de FC** et des recettes des Comptes spéciaux de **1.674,9 milliards de FC**.

Les recettes du Budget général attendues à fin décembre 2023 sont ventilées de la manière suivante :

- **Recettes internes : 19.750,9 milliards de FC**, soit un taux de réalisation de **86,7%** par rapport aux prévisions de **22.786,5 milliards de FC**. Elles comprennent essentiellement les recettes courantes réparties de la manière suivante :

- **Recettes des douanes et accises : 4.688,4 milliards de FC**, soit un taux de réalisation de **94,7%** par rapport aux prévisions budgétaires de **4.949,5 milliards de FC** ;
- **Recettes des impôts : 11.236,4 milliards de FC**, soit un taux de réalisation de **83,9%** par rapport aux prévisions budgétaires de **13.389,6 milliards de FC** ;
- **Recettes non fiscales : 2.915,5 milliards de FC**, soit un taux de réalisation de **82,5%** par rapport aux prévisions budgétaires de **3.532,0 milliards de FC** ;
- **Recettes des pétroliers producteurs : 460,8 milliards de FC**, soit un taux de réalisation de **74,9%** par rapport à leur niveau initial de **615,4 milliards de FC** ;
- o **Recettes extérieures : 5.430,6 milliards de FC**, contre **7.513,2 milliards de FC** initialement attendues, soit un taux de réalisation de **72,3%**.

Les recettes des Budgets annexes attendues sont évaluées à **404,0 milliards de FC**, soit un taux de réalisation de **74,6%** par rapport à **541,9 milliards de FC** initialement attendus.

Les recettes des Comptes spéciaux sont attendues pour un montant de **1.674,9 milliards de FC**, soit un taux de réalisation de **103,7%** par rapport aux prévisions initiales de **1.615,2 milliards de FC**.

L'atteinte des assignations susmentionnées serait tributaire de la mise en œuvre des mesures fiscales et administratives arrêtées dans la Loi de finances de l'exercice 2023.

3.3.2. Dépenses probables à fin décembre 2023

A fin décembre 2023, les dépenses globales à exécuter pourraient atteindre **26.341,1 milliards de FC**, à raison de **24.266,3 milliards de FC** pour le Budget général, **404,0 milliards de FC** pour les Budgets annexes et **1.670,8 milliards de FC** pour les Comptes spéciaux.

La projection des dépenses probables à fin décembre 2023 se décline par grande rubrique de la manière ci-après :

- **Dette publique et frais financiers** : **1.983,9 milliards de FC**, représentant **8,2%** des dépenses du Budget général ;
- **Rémunérations** : **7.130,0 milliards de FC**, représentant **29,4%** des dépenses du Budget général ;
- **Biens, matériels et prestations** : **4.044,2 milliards de FC**, représentant **16,7%** des dépenses du Budget général ;
- **Transferts et subventions** : **3.335,2 milliards de FC**, représentant **13,7%** des dépenses du Budget général ;
- **Dépenses d'investissements** : **5.493,6 milliards de FC**, représentant **22,6%** des dépenses du Budget général. Elles se déclinent comme suit :
 - Investissements sur ressources propres : **2.019,7 milliards de FC**, représentant **7,0%** des dépenses du Budget général et devant couvrir ;
 - Investissements sur ressources extérieures : **3.473,9 milliards de FC**, représentant **16,0%** des dépenses du Budget général.
- **Crédits provisionnels (dépenses exceptionnelles)** : **2.279,4 milliards de FC**, représentant **9,4%** des dépenses du Budget général. Cette enveloppe couvrirait :
 - ✓ la provision pour les élections de **1.119,9 milliards de FC** ;
 - ✓ la réserve budgétaire de **2.013,1 milliards de FC** ;
 - ✓ la réserve pour calamités et sinistres d'un import de **78,7 milliards de FC**.

IV. PRESENTATION DU PROJET DE LOI DE FINANCES 2024

4.1. Contexte d'élaboration

Le projet de Loi de finances pour l'exercice 2024 s'élabore dans un contexte caractérisé :

- **sur le plan politique**, par l'organisation des élections présidentielle, législatives nationales, provinciales et municipales ;
- **sur le plan diplomatique**, par l'organisation de la 9^{ème} édition des Jeux de la Francophonie à Kinshasa ;
- **sur le plan sécuritaire**, par la prorogation de l'Etat de siège dans la partie Est du pays (Nord-Kivu et Ituri), la poursuite du déploiement des troupes militaires pour contrer l'action du groupe terroriste du M23 soutenu par le Rwanda et ses alliés ainsi que la persistance du conflit communautaire dans le Territoire de Kwamouth ;
- **sur le plan sanitaire et humanitaire**, par la levée des mesures de lutte contre la pandémie à Covid-19 à la frontière, la mise en œuvre progressive de la couverture santé universelle et la situation humanitaire préoccupante dans l'Est du pays à la suite de la guerre ;
- **sur le plan économique**, par la poursuite de la mise en œuvre du Programme de Développement Local à la base de 145 territoires, le ralentissement de l'activité économique mondiale entraîné par la guerre russo-ukrainienne dont les effets néfastes sont la hausse des prix des produits de première nécessité, la rareté des produits pétroliers et les tensions observées sur le marché de change nécessitant un renforcement des mesures de stabilisation conjoncturelles et structurelles ;
- **sur le plan des finances publiques**, par le moratoire de quatre ans accordé par le Législateur pour le basculement au budget en mode programme prévu par la Loi relative aux Finances Publiques telle que modifiée à ce jour et la conclusion de la 4^{ème} revue du Programme Economique du Gouvernement appuyé par la Facilité Elargie des Crédits ;

- **sur le plan social**, par la poursuite de la mise en œuvre de la gratuité de l'enseignement primaire et de la couverture santé universelle à travers la gratuité des accouchements et la prise en charge des consultations prénatales, post-natales et néo-natales.

4.2. Cadre macroéconomique

Le projet de loi de finances pour l'exercice 2024 se fonde sur les indicateurs et agrégats macroéconomiques repris dans le tableau 3 suivant :

Tableau 3 : Principaux indicateurs macroéconomiques 2024-2026

Cadre macroéconomique	2020	2021	2022	2023		2024	2025	2026
	Réalisé	Réalisé	Réalisé	LF	Actualisé			
Taux de croissance	1,70%	6,20%	6,80%	6,70%	6,80%	6,40%	7,30%	7,50%
Déflateur PIB	7	8,1	8,9	9,8	9,9	10,6	10,9	11,5
Taux d'inflation moyen	10,20%	10,60%	9,30%	8,90%	12,30%	10,90%	9,80%	8,70%
Taux d'inflation fin période	15,76%	5,40%	13,10%	6,83%	11,50%	10,38%	9,25%	8,13%
Taux de croissance mine	9,71%	8,10%	21,90%	10,13%	11,40%	4,95%	6,85%	6,34%
Taux change moyen (FC/USD)	1851,5	1985,9	2 008,46	2 021,94	2 259,06	2 518,33	2 551,33	2 581,78
Taux change fin période (FC/USD)	1971,8	2000	2 016,91	2 034,85	2 501,20	2 535,46	2 567,21	2 596,34
PIB nominal en milliards FC	90 181,05	110 179,75	132 063,71	151 553,43	157 329,67	179 338,30	197 740,80	223 779,13

Source : Cadre macroéconomique 2024-2026, CPCM/Ministère du Plan.

4.3. Principaux agrégats budgétaires de l'exercice 2024

Le projet de loi de finances pour l'exercice 2024 contient un budget présenté en équilibre, en recettes et en dépenses, à hauteur de **40.463,6 milliards de FC**, soit un taux d'accroissement de **24,7%** par rapport au budget de l'exercice 2023 chiffré à **32.456,8 milliards de FC**.

4.3.1. Configuration des recettes

Les recettes de l'exercice 2024 sont présentées comme suit :

- **Budget général : 36.469,5 milliards de FC**, soit un taux d'accroissement de **20,4%** par rapport à leur niveau de 2023 chiffré à **30.299,6 milliards de FC** ;
- **Budgets annexes : 705,4 milliards de FC**, soit un taux d'accroissement de **30,2%** par rapport à leur niveau de 2023 chiffré à **541,9 milliards de FC** ;

- **Comptes spéciaux : 3.288,7 milliards de FC**, soit un taux d'accroissement de **103,6%** par rapport à leur niveau du budget 2023 chiffré à **1.615,2 milliards de FC**.

4.3.1.1. Recettes du Budget général

Les recettes du Budget général 2024 comprennent les recettes internes de **24.549,9 milliards de FC** et les recettes extérieures de **11.919,6 milliards de FC**.

4.3.1.1.1. Recettes internes

Les recettes internes sont constituées des recettes courantes qui se situent à **23.668,4 milliards de FC** et des recettes exceptionnelles chiffrées à **881,4 milliards de FC**.

a) Recettes courantes

Les recettes courantes sont ventilées comme suit :

- Recettes de douanes et accises : **5.788,9 milliards de FC**, soit un taux d'accroissement de **17,0%** par rapport leur son niveau de l'exercice 2023 chiffré à **4.949,5 milliards de FC**, justifié par l'impact de nouvelles mesures fiscales et administratives, notamment la mise en œuvre intégrale de la réforme sur la traçabilité des produits soumis aux droits accises et de la suppression des exonérations dérogatoires. Ces recettes comprennent les grandes natures ci-après :
 - Impôts généraux sur les biens et services (TVA à l'importation) : **1.973,6 milliards de FC**, soit **34,1%** des recettes de douanes et accises ;
 - Droits d'accises : **1.707,5 milliards de FC**, soit **29,5%** des recettes de douanes et accises ;
 - Droits de douanes et autres droits à l'importation : **1.744,7 milliards de FC**, soit **30,1%** des recettes de douanes et accises ;
 - Taxes à l'exportation : **66,7 milliards de FC**, soit **1,2%** des recettes de douanes et accises ;

- Amendes et pénalités : **296,4 milliards de FC**, soit **5,1%** des recettes de douanes et accises.
- **Recettes des impôts : 13.572,4 milliards de FC**, soit un taux d'accroissement de **1,4%** par rapport à leur niveau de l'exercice 2023 de **13.389,6 milliards de FC**, justifié par la contribution du secteur minier, l'élargissement de l'assiette fiscale ainsi que l'application des différentes mesures législatives et administratives, notamment l'opérationnalisation de la facture normalisée et des dispositifs électroniques fiscaux, la poursuite des actions pour la retenue et le reversement de l'IPR des engagés locaux des missions diplomatiques et consulaires, des organismes internationaux, des agents et fonctionnaires de l'Etat ainsi que des membres des institutions politiques nationales, provinciales et assimilées sur l'ensemble de l'assiette imposable (primes, collations et autres). Ces recettes sont constituées de :
- Impôts sur les rémunérations : **2.693,9 milliards de FC**, soit **19,8%** des recettes des impôts ;
 - Impôts sur les bénéfices et profits, et sur les revenus des capitaux mobiliers : **7.477,4 milliards de FC**, soit **55,1%** des recettes des impôts ;
 - Taxe sur la valeur ajoutée : **3.145,4 milliards de FC**, soit **23,2%** des recettes des impôts ;
 - Autres recettes : **255,8 milliards de FC**, soit **1,9%** des recettes des impôts.
- **Recettes non fiscales : 3.682,9 milliards de FC**, soit un accroissement de **4,3%** par rapport à leur niveau de l'exercice 2023 de **3.532,0 milliards de FC**. Par grande nature, ces recettes sont ventilées de la manière suivante :
- Recettes administratives : **1.246,0 milliards de FC**, soit **33,8%** des recettes non fiscales ;
 - Recettes judiciaires : **152,1 milliards de FC**, soit **4,1%** des recettes non fiscales ;
 - Recettes domaniales : **2.178,9 milliards de FC**, soit **59,2%** des recettes non fiscales ;

- Recettes de participations : **105,8 milliards de FC**, soit **2,9%** des recettes non fiscales.
- **Recettes des Pétroliers producteurs : 624,1 milliards de FC**, soit un accroissement de **1,4%** par rapport à leur niveau de l'exercice 2023 de **615,4 milliards de FC**. Ces recettes sont projetées sur base des déclarations des opérateurs et prennent en compte une production journalière de **22.072** barils pour les deux groupes (on-shore et off-shore), un prix moyen du baril de **85,8 USD** après décote et des frais du terminal de **2,5 USD** le baril.

- **Mesures pour la mobilisation des recettes**

Afin de mieux financer les dépenses publiques préconisées, il est nécessaire d'assurer l'amélioration de l'espace budgétaire, à travers l'élargissement de l'assiette fiscale, la poursuite des réformes fiscales et douanières amorcées les dernières années, en vue de relever la pression fiscale. A cela s'ajoute, la fiscalisation du secteur informel et la promotion du civisme fiscal.

A cet effet, le Gouvernement préconise notamment :

- la finalisation de la signature des accords d'assistance mutuelle avec les principaux pays exportateurs des marchandises vers la RDC en vue de maîtriser l'assiette imposable ;
- l'accélération du processus de digitalisation des procédures fiscales, non fiscales et douanières pour améliorer le recouvrement des recettes ;
- la poursuite de la sensibilisation accrue des agents économiques à l'obtention de l'identifiant fiscal unique ;
- la poursuite de la rationalisation du régime des exonérations fiscales et douanières et de la prohibition de celles dérogatoires ;
- la poursuite de l'extension du Système de Traçabilité des Droits d'Accises aux autres produits ;

- l'actualisation des taux à percevoir sur les recettes non fiscales par la signature des arrêtés interministériels et l'activation des actes générateurs en vigueur dans les lois de finances.

b) Recettes exceptionnelles

Les recettes exceptionnelles sont chiffrées à **881,4 milliards de FC**, se rapportant aux obligations du Trésor indexées que le Gouvernement projette émettre en 2024.

4.3.1.1.2. Recettes extérieures

Les recettes extérieures s'élèvent à **11.919,6 milliards de FC** et enregistrent un accroissement de **58,7%** par rapport à leur niveau de 2023 de **7.513,2 milliards de FC**. Ces recettes se rapportent :

- aux appuis budgétaires de l'ordre de **473,3 milliards de FC** qui enregistrent un taux de régression de **81,5%** par rapport à leur niveau de l'exercice 2023 de **2.553,8 milliards de FC**. Ces recettes sont constituées de l'emprunt programme de **267,2 milliards de FC** et des dons budgétaires de **206,1 milliards de FC** ;
- au financement des investissements de **11.446,4 milliards de FC**, dégageant un accroissement de **130,8%** par rapport à leur niveau de 2023 de **4.459,4 milliards de FC**. Ces recettes comprennent les dons projets de **7.519,4 milliards de FC** et les emprunts projets de **3.926,9 milliards de FC**.

4.3.1.2. Recettes des Budgets annexes

Les Budgets annexes sont évalués à **705,4 milliards de FC**, soit un accroissement de **30,2%** par rapport à leur niveau de l'exercice 2023. Ce montant est lié aux actes générateurs des recettes des établissements d'enseignement supérieur et universitaire publics, des hôpitaux généraux de référence répertoriés à ce jour ainsi que des organismes auxiliaires reclassés en budgets annexes conformément à l'article 231 de la Loi relative aux finances publiques.

4.3.1.3. Recettes des Comptes spéciaux

Les recettes des Comptes spéciaux sont évaluées à **3.288,7 milliards de FC**, soit un accroissement de **103,6%** par rapport à leur niveau de l'exercice 2023 de **1.615,2 milliards de FC**. Elles se rapportent aux Comptes d'affectation spéciale ci-après :

Tableau 4 : Configuration des recettes des Comptes Spéciaux du projet de loi de finances de l'exercice 2024 (en milliards de FC)

N°	RUBRIQUES	2023		2024
		VOTE	REALISATION FIN JUIN	PROJET
1	Fonds National d'Entretien Routier (FONER)	260,2	154,7	317,1
2	Fonds de Promotion de l'Industrie (FPI)	832,8	601,8	886,3
3	Régie des Voies Aériennes (RVA) / (Go-Pass)	59,1	29,5	67,6
4	Fonds de Promotion de l'Education et de la Formation (FPEF)	26,0	7,9	17,9
5	Fonds de Promotion Culturelle (FPC)	10,1	5,0	15,3
6	Fonds de Contrepartie	18,2	-	-
7	Fonds Forestier National (FFN)	17,5	10,7	18,7
8	Cadastre Minier (CAMI)	30,3	29,6	41,4
9	Fonds de Promotion du Tourisme (FPT)	57,0	12,9	65,6
10	Fonds Minier des Générations Futures (FOMIN)	304,1	162,5	1 556,6
11	Fonds de Soutien et de Développement des FARDC et services de sécurité (FSD-FARDC)	-	-	296,9
12	Fonds d'Intervention pour l'Environnement (FIPE)	-	-	5,0
TOTAL		1 615,2	1 014,6	3 288,7

Source : DGPPB / Ministère du Budget

4.3.2. Configuration des dépenses

Les dépenses de l'exercice 2024 sont chiffrées à **40.463,6 milliards de FC**, en équilibre avec les recettes correspondantes tant pour le Budget général (**36.469,5 milliards de FC**), les Budgets annexes (**705,4 milliards de FC**) que pour les Comptes spéciaux (**3.288,7 milliards de FC**).

4.3.2.1. Dépenses du Budget général

Les dépenses du Budget général sont ventilées comme suit :

- **Dettes publiques et frais financiers : 1.667,0 milliards de FC**, soit un taux d'accroissement de **1,8%** par rapport à son niveau de l'exercice 2023 de **1.637,5 milliards de FC**, représentant **4,6%** des dépenses du Budget général. Ces crédits se rapportent :
 - au remboursement du principal de la dette publique de **1.446,9 milliards de FC** comprenant **1.004,1 milliards de FC** pour la dette intérieure (dont **390,0 milliards de FC** pour les arriérés de la subvention pétrolière) et **442,7 milliards de FC** pour la dette extérieure en faveur du Club de Paris,

de Kinshasa et des créanciers multilatéraux ;

- aux frais financiers de **220,2 milliards de FC** comprenant **132,2 milliards de FC** des frais intérieurs (dont **98,0 milliards de FC** de la créance titrisée de la BCC) et **87,9 milliards de FC** des frais extérieurs.
- **Rémunérations : 8.015,0 milliards de FC**, soit un taux d'accroissement de **12,4%** par rapport aux crédits de la Loi de finances de l'exercice 2023 chiffrée à **7.130,0 milliards de FC**, et représentant **4,5%** du PIB et **33,9%** des recettes courantes, dans les limites des critères convenus avec le FMI. Cette enveloppe prend en compte l'existant et quelques nouvelles actions de la politique salariale, notamment la prise en charge des nouvelles recrues de l'Armée, de la Police et de la Magistrature, la poursuite de l'application des barèmes convenus entre le Gouvernement et l'INAP d'une part, ainsi que les bancs syndicaux des secteurs sociaux d'autre part.
- **Biens, matériels et prestations : 3.747,6 milliards de FC**, représentant **10,3%** des dépenses du Budget général et un taux de régression de **8,9%** par rapport à leur niveau de l'exercice 2023 de **4.112,6 milliards de FC**. Ces dépenses comprennent :
 - le fonctionnement des institutions chiffré à **1.278,2 milliards de FC**, soit un taux d'accroissement de **3,8%** par rapport à son niveau de l'exercice 2023 ;
 - le fonctionnement des ministères de l'ordre de **2.080,7 milliards de FC**, soit un accroissement de **6,8%** par rapport à son niveau de la Loi de finances de l'exercice 2023. Outre le fonctionnement courant des services, cette rubrique prend en compte notamment les charges liées à la sécurisation du pays, le fonctionnement des écoles et des bureaux gestionnaires dans le cadre de la gratuité de l'enseignement primaire, les charges relatives à la gratuité de la maternité dans le cadre de la couverture santé universelle, l'achat des intrants agricoles, l'accompagnement des provinces dans l'élaboration de leurs plans de développement, la production des permis de conduire biométrique sécurisés avec puce, etc. ;

- le financement des réformes d'un import de **75,0 milliards de FC**, soit une régression de **88,4%** par rapport à son niveau de l'exercice 2023. Cette enveloppe prend en compte, entre autres, la tranche de 2024 prévue dans la feuille de route de migration du budget en mode programme, la réforme du Système Intégré de Gestion des Marchés Publics (SIGMAP), le développement du système intégré de programmation et de budgétisation (SIPROBUD) et la réforme de l'Administration publique ;
- le fonctionnement des services déconcentrés d'un montant de **22,8 milliards de FC**, soit la reconduction des crédits de 2023 ;
- les charges communes chiffrées à **290,9 milliards de FC**, soit un taux d'accroissement de **10,0%** par rapport à leur niveau de l'exercice 2023. Elles prennent en compte les arriérés de consommation d'eau et d'électricité par les services étatiques, la rétribution aux banques, les frais relatifs à la prise en charge médicale des agents et fonctionnaires de l'Etat ainsi que les frais d'hébergement, de consommation de carburant et autres ;
- **Transferts et subventions : 4.092,9 milliards de FC**, soit une régression de **10,6%** par rapport à leur niveau de l'exercice 2023. Ils comprennent :
 - la rétrocession aux Administrations financières de **1.322,1 milliards de FC**, calculée à hauteur de **5%** des recettes de la DGDA et de la DGI, et **10%** de celles encadrées par la DGRAD ;
 - le transfert aux provinces et ETD au titre de fonctionnement d'un import de **906,3 milliards de FC** ;
 - les interventions économiques, sociales, culturelles et scientifiques de **1.109,4 milliards de FC**, intégrant une enveloppe de **41,7 milliards de FC** pour l'Agence Nationale d'Electrification et de Services Energétiques en milieu Rural et périurbain (ANSER), de **100,0 milliards de FC** pour le Fonds National de Réparation des Victimes des violences sexuelles et crimes contre l'humanité (FONAREV) et de **408,0 milliards de FC** pour

la poursuite des réformes institutionnelles en vue d'améliorer la gouvernance du secteur de la recherche et d'assurer la formation des chercheurs, la diffusion des résultats ainsi que la stimulation et la promotion de la recherche et de l'innovation ;

- la subvention aux organismes auxiliaires et aux services ex-BPO de **369,8 milliards de FC**, dont **30,5 milliards FC** pour les services ex-BPO et **339,3 milliards de FC** pour les organismes auxiliaires parmi lesquels les structures spécialisées de la Recherche Scientifique pour **180,0 milliards de FC** et l'ANSER pour **31,0 milliards de FC** ;
 - la bourse d'études d'un montant de **10,0 milliards de FC**, en faveur des finalistes des cycles académiques des institutions publiques d'enseignement supérieur et universitaire ;
 - la TVA remboursable d'un import de **285,2 milliards de FC** ;
 - la mise à la retraite dont l'enveloppe se chiffre à **270,2 milliards de FC**, pour poursuivre le processus de mise à la retraite des agents et fonctionnaires de l'Etat.
- **Dépenses d'investissement : 18.076,9 milliards de FC**, soit un accroissement de **55,6%** par rapport à leur niveau de l'exercice 2023 et **42,2%** des dépenses du Budget général.

Les dépenses d'investissements sont principalement axées sur les projets des secteurs sociaux et porteurs de croissance. Elles se déclinent comme suit :

- Investissement sur ressources propres : **6.450,2 milliards de FC**, représentant **17,7%** des dépenses du Budget général et devant couvrir :
 - ✓ les projets du Gouvernement central chiffrés à **1.364,7 milliards de FC** comprenant notamment un montant de **408,0 milliards de FC** destiné au financement des projets de la Recherche Scientifique et de **30,0 milliards de FC** pour la construction du port en eau profonde de BANANA ;

- ✓ la contrepartie gouvernementale d'un import de **100,9 milliards de FC** ;
- ✓ les projets des provinces évalués à **3.096,6 milliards de FC** dont **755,5 milliards de FC** en faveur des projets inscrits dans le cadre du Programme de Développement Local de 145 Territoires ;
- ✓ le fonds de péréquation chiffré à **1.888,2 milliards de FC**, représentant **8,0%** des recettes à caractère national. Pour l'exercice 2024, un accent sera mis sur le financement des projets de développement dans le secteur agricole (Agriculture, Développement Rural, Pêche et Elevage).

Il sied de souligner que l'enveloppe de **40%**, hors rétrocession aux Administrations financières et fonds de péréquation, chiffrée à **7.552,7 milliards de FC** comprend les rémunérations transférées de **3.549,8 milliards de FC**, le transfert au titre de fonctionnement de **906,3 milliards de FC** et l'investissement de **3.096,6 milliards de FC**.

- Investissement sur ressources extérieures : **11.446,4 milliards de FC**, soit un accroissement de **130,8%** par rapport à son niveau du budget de l'exercice 2023 et **31,4%** des dépenses du Budget général.
- **Crédits provisionnels (dépenses exceptionnelles) : 870,0 milliards de FC**, représentant **2,4%** des dépenses du Budget général et devra financer :
 - les opérations électorales : **200 milliards de FC** ;
 - la réserve budgétaire : **60 milliards de FC** ;
 - les opérations de recensement et d'identification de la population : **50 milliards de FC** ;
 - la couverture d'éventuels sinistres et calamités : **60,0 milliards de FC** ;
 - le Fonds de Soutien et de Développement des FARDC et Services de sécurité (FSD-FARDC) : **500,0 milliards de FC**.

4.3.2.2. Dépenses des Budgets annexes

Les dépenses des Budgets annexes sont présentées en équilibre avec les recettes correspondantes.

4.3.2.3. Dépenses des Comptes spéciaux

Les dépenses des comptes spéciaux sont présentées en équilibre avec les recettes correspondantes. Elles se rapportent aux Comptes d'affectation spéciale repris en recettes.

4.3.3. Mise en œuvre de la réforme sur les budgets-programmes

Le projet de loi de finances pour l'exercice 2024 intègre la budgétisation en mode programme de sept ministères identifiés conformément à l'article 230 de la Loi relative aux finances publiques, à savoir :

- Ministère de la Défense Nationale et Anciens Combattants ;
- Ministère de la Santé Publique, Hygiène et Prévention ;
- Ministère de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Technique ;
- Ministère des Infrastructures et Travaux Publics ;
- Ministère du Développement Rural ;
- Ministère de l'Agriculture ;
- Ministère de la Pêche et Elevage.

Ces budgets-programmes sont assortis des Projets annuels de performance qui présentent les stratégies des programmes, les objectifs et les indicateurs de performance.

Dans ces ministères, le Gouvernement mettra en place les acteurs de la chaîne managériale des programmes prévus dans le Décret portant gouvernance budgétaire publié en octobre 2022, à savoir les responsables des programmes (RPROG) et les responsables des unités opérationnels (RUO).

En outre, le Gouvernement entend accélérer la mise en œuvre des dispositions de l'article 103 de la LOFIP, qui consacrent la déconcentration de l'ordonnancement, en vue de permettre aux ministères et responsables d'institutions d'élaborer et de mettre en œuvre les programmes à exécuter sous leur autorité, et des résultats à atteindre conformément aux objectifs assignés et aux moyens engagés.

4.3.4. Faits saillants du projet de loi de finances 2024

De manière globale, le projet de loi de finances pour l'exercice 2024 dégage les principaux faits saillants ci-après :

- un accroissement de **54,0%** des crédits alloués aux investissements par rapport à leur niveau de 2023, entraînant ainsi une amélioration de sa part dans le budget général de **35,8%** en 2023 à **49,1%** en 2024, ce qui permettra la poursuite des grands chantiers initiés par le Chef de l'Etat, notamment la construction du port en eau profonde de BANANA, la construction des logements sociaux, la réhabilitation des aéroports en province, l'acquisition des équipements des travaux publics et agricoles, la poursuite de l'extension du réseau routier, etc. ;
- le renforcement des parts des crédits alloués au secteur de la défense et sécurité, et l'inscription dans le budget de l'exercice 2024 d'un compte d'affectation spéciale dénommé Fonds de Soutien et de Développement des FARDC et Services de sécurité d'un import de **296,9 milliards de FC** ;
- la poursuite du processus électoral par l'organisation des élections locales pour un import de **200 milliards de FC** ;
- la prise en compte progressive des revendications sociales des bancs syndicaux dans le cadre des accords conclus avec le Gouvernement ainsi que la poursuite de l'assainissement du fichier – paie et de la mise à la retraite des agents et fonctionnaires de l'Etat éligibles ;
- la poursuite de la mise en œuvre de la politique de gratuité de l'enseignement primaire et de la mise en œuvre progressive de la couverture santé universelle ;
- la poursuite du financement du PDL-145T ;
- l'octroi d'une part de **3%** du budget général au secteur de la Recherche Scientifique et de l'Innovation Technologique ;

- la préparation et la présentation du budget en mode programme de sept secteurs pilotes éligibles en application de l'article 230 de la Loi relative aux Finances Publiques, telle que modifiée à ce jour ;
- la mise en œuvre des dispositions de l'article 103 de la Loi relative aux Finances Publiques qui consacrent la déconcentration de l'ordonnancement.

CONCLUSION

Le projet de loi de finances pour l'exercice 2024 contient un budget présenté en équilibre, en recettes et en dépenses, à hauteur de **40.463,6 milliards de FC** et accuse un taux d'accroissement de **24,7%** par rapport à la loi de finances 2023 dont le budget est chiffré à **32.456,8 milliards de FC**.

Tel qu'évoqué ci-haut, le présent projet de loi est préparé dans un contexte caractérisé particulièrement par la baisse des cours de produits miniers et pétroliers avec son impact sur les recettes, les défis sécuritaires énormes et le respect des critères quantitatifs convenus avec le FMI dans le cadre du programme FEC, qui n'ont pas permis de prendre en compte l'ensemble de besoins exprimés par les sectoriels lors des conférences budgétaires tenues en juillet dernier.

Les politiques publiques reflétées dans ce budget visent d'une part à estomper les effets pervers de la conjoncture économique actuelle et, d'autre part, à contribuer au processus de diversification de l'économie nationale afin de la rendre résiliente.

Aussi, ce projet de loi a-t-il l'avantage de favoriser la poursuite de la mise en œuvre du Programme de Développement Local à la base de 145 Territoires (PDL-145T), le financement de la recherche scientifique et de l'innovation technologique ainsi que les autres priorités du Gouvernement décrites dans la Lettre d'orientation budgétaire de l'exercice 2024.

Pour mettre en œuvre efficacement les politiques publiques contenues dans ce budget et en assurer la soutenabilité, le Gouvernement veillera à l'application des mesures visant la maximisation des recettes et un meilleur encadrement des dépenses. Dans cet ordre d'idée, un suivi régulier des actions envisagées sera assuré et portera notamment sur les programmes d'envergure dont le PDL-145 T, la couverture santé universelle et la gratuité de l'enseignement primaire. Il concernera aussi les organismes auxiliaires de l'Etat reclassés, conformément aux prescrits de la Loi relative aux finances publiques.

Dans l'optique du basculement progressif du budget en mode programme, des mesures spécifiques sont prises en faveur de sept ministères pilotes éligibles à la gestion axée sur les résultats. Par ailleurs, un accompagnement harmonieux sera assuré par le Ministère du Budget en vue de l'appropriation par les sectoriels de la réforme en cours.

En annexe :

- Le tableau des indicateurs macroéconomiques 2024-2026 ;
- Le tableau synthèse de projection des recettes 2024 ;
- Le tableau synthèse de projection des dépenses 2024 ;
- Le tableau des modalités de calcul de la rétrocession aux administrations financières et de 40% de transfert aux Provinces et ETD.

ANNEXES

ANNEXE 1: INDICATEURS MACROECONOMIQUES 2020-2026

Cadrage macroéconomique	2020	2021			2022		2023		2024	2025	2026
	Réalisé	Initial	Actualisé	Réalisation	Initial	Réalisation	LF	Actualisé			
Taux de croissance	1,7%	3,2%	4,9%	6,2%	5,6%	8,9%	6,7%	6,8%	6,4%	7,3%	7,5%
Déflateur PIB	7,0	8,7	6,9	8,1	7,4	8,9	9,8	9,9	10,6	10,9	11,5
Taux d'inflation moyen	10,2%	15,1%	10,9%	10,6%	6,2%	8,3%	8,9%	12,3%	10,9%	9,8%	8,7%
Taux d'inflation fin période	15,76%	8,8%	6,0%	5,4%	6,3%	13,1%	6,8%	11,5%	10,4%	9,3%	8,1%
Taux de croissance mine	9,71%	11,1%	11,1%	8,1%	7,90%	21,90%	10,13%	11,40%	4,95%	6,85%	6,34%
Taux change moyen (FC/USD)	1851,5	2 067,80	2006,7	1985,9	2 085,8	2 008,4	2 021,9	2 259,1	2 518,3	2 551,3	2 581,8
Taux change fin période (FC/USD)	1971,8	2 013,40	2041,6	2000,0	2 130,07	2 016,91	2 034,85	2 501,20	2 535,46	2 567,21	2 596,34
PIB nominal en milliards FC	90 181,05	111 904,00	106 311,04	110 179,75	119 540,8	132 063,7	151 553,4	157 329,7	179 338,3	197 740,8	223 779,1

ANNEXE 2: PROJET DE LOI DE FINANCES 2024 (VOLET RECETTES)

N°	RUBRIQUES	BUDGET 2023										BUDGET 2024					
		VOTE	Struct. (%)	Struct. BG (%)	% PIB	Taux accr. /2022	PREVISIONS LINEAIRES (6 mois)	REALISATION A FIN JUIN (PTR)	Struct. (%)	Tx réal. (%)	REALISATION PROBALE FIN DECEMBRE	Tx réal. (%)	PROJET	Struct. (%)	Struct. BG (%)	% PIB	Taux accr. /2023
I.	BUDGET GENERAL	30 299 631 685 019	93,4	100,0	20,0	48,5	15 149 815 842 510	11 112 441 494 042	90,4	73,4	25 181 590 578 230	83,1	36 469 497 416 234	90,1	100,0	20,3	20,4
I.1.	RECETTES INTERNES	22 786 473 012 183	70,2	75,2	15,0	54,4	11 393 236 506 092	8 779 440 196 889	71,4	77,1	19 750 972 556 753	86,7	24 549 863 910 299	60,7	67,3	13,7	7,7
I.1.1.	RECETTES COURANTES	22 486 473 012 183	69,3	74,2	14,8	52,4	11 243 236 506 092	8 649 720 802 869	70,3	76,9	19 301 164 804 317	85,8	23 668 448 742 332	58,5	64,9	13,2	5,3
I.1.1.1.	Recettes des Douanes et Accises	4 949 459 787 207	15,2	16,3	3,3	8,4	2 474 729 893 604	2 319 707 511 012	18,9	93,7	4 688 438 763 658	94,7	5 788 983 135 860	14,3	15,9	3,2	17,0
I.1.1.2.	Recettes des Impôts	13 389 594 177 109	41,3	44,2	8,8	87,8	6 694 797 088 555	4 718 929 232 420	38,4	70,5	11 236 411 309 066	83,9	13 572 443 978 350	33,5	37,2	7,6	1,4
I.1.1.3.	Recettes non Fiscales	3 532 004 267 020	10,9	11,7	2,3	32,6	1 766 002 133 510	1 432 221 788 815	11,6	81,1	2 915 522 228 592	82,5	3 682 874 928 907	9,1	10,1	2,1	4,3
1°	DGRAD	3 532 004 267 020	10,9	11,7	2,3	32,6	1 766 002 133 510	1 413 747 017 295	11,5	80,1	2 897 047 457 072	82,0	3 682 874 928 907	9,1	10,1	2,1	4,3
2°	AUTRES	0	0,0	0,0	0,0	0	0	18 474 771 520	0,2	0	18 474 771 520	0	0	0,0	0,0	0,0	0
a.	Bonus sur contrat chinois Pas de porte minier	0	0,0	0,0	0,0	0	0	0	0,0	0	0	0	0	0,0	0,0	0,0	0
b.	Autres recettes	0	0,0	0,0	0,0	0	0	18 474 771 520	0,2	0	18 474 771 520	0	0	0,0	0,0	0,0	0
I.1.1.4.	Recettes des Pétroliers Producteurs	615 414 780 847	1,9	2,0	0,4	55,8	307 707 390 423	178 862 270 622	1,5	58,1	460 792 503 001	74,9	624 146 699 215	1,5	1,7	0,3	1,4
1°	DGI	197 310 786 995	0,6	0,7	0,1	59,1	98 655 393 497	83 785 580 131	0,7	84,9	172 782 061 079	87,6	204 042 705 363	0,5	0,6	0,1	3,4
2°	DGRAD	418 103 993 852	1,3	1,4	0,3	54,3	209 051 996 926	95 076 690 491	0,8	45,5	288 010 441 923	68,9	420 103 993 852	1,0	1,2	0,2	0,5
I.1.2.	RECETTES EXCEPTIONNELLES	300 000 000 000	0,9	1,0	0,2	0	150 000 000 000	129 719 394 020	1,1	86,5	449 807 752 437	149,9	881 415 167 967	2,2	2,4	0,5	193,8
I.1.2.1.	Dons et legs intérieurs courants	0	0,0	0,0	0,0	0	0	0	0,0	0	0	0	0	0,0	0,0	0,0	0
I.1.2.2.	Dons et legs intérieurs projets	0	0,0	0,0	0,0	0	0	0	0,0	0	0	0	0	0,0	0,0	0,0	0
I.1.2.3.	Remboursement de prêts et avances	0	0,0	0,0	0,0	0	0	0	0,0	0	0	0	0	0,0	0,0	0,0	0
I.1.2.4.	Produits des emprunts intérieurs	300 000 000 000	0,9	1,0	0,2	0	150 000 000 000	129 719 394 020	1,1	86,5	449 807 752 437	149,9	881 415 167 967	2,2	2,4	0,5	193,8
I.2.	RECETTES EXTERIEURES	7 513 158 672 836	23,1	24,8	5,0	32,9	3 756 579 336 418	2 333 001 297 153	19,0	62,1	5 430 618 021 476	72,3	11 919 633 505 936	29,5	32,7	6,6	58,7
I.2.1.	RECETTES D'APPUI BUDGETAIRES	2 553 783 542 310	7,9	8,4	1,7	-11,3	1 276 891 771 155	562 496 320 361	4,6	44,1	1 956 740 219 226	76,6	473 267 902 229	1,2	1,3	0,3	-81,5
I.2.1.1.	Emprunt Programme	1 104 838 039 031	3,4	3,6	0,7	60,4	552 419 019 516	183 818 031 220	1,5	33,3	1 420 101 068 788	128,5	267 168 976 276	0,7	0,7	0,1	-75,8
I.2.1.2.	Dons Budgétaires	1 038 491 062 221	3,2	3,4	0,7	66,2	519 245 531 111	38 554 128 140	0,3	7,4	126 184 709 380	12,2	206 098 925 953	0,5	0,6	0,1	-80,2
I.2.1.3.	Allocation DTS	410 454 441 058	1,3	1,4	0,3	-73,8	205 227 220 529	340 124 161 000	2,8	165,7	410 454 441 058	100,0	0	0,0	0,0	0,0	-100,0
a.	Allocation DTS	0	0,0	0,0	0,0	0	0	0	0,0	0	0	0	0	0,0	0,0	0,0	0
b.	Ressources Allègements IADM	0	0,0	0,0	0,0	0	0	0	0,0	0	0	0	0	0,0	0,0	0,0	0
I.2.2.	Recettes de Financement des Investissements	4 959 375 130 526	15,3	16,4	3,3	78,8	2 479 687 565 263	1 770 504 976 792	14,4	71,4	3 473 877 802 250	70,0	11 446 365 603 707	28,3	31,4	6,4	130,8
I.2.2.1.	Dons Projets	1 032 445 667 390	3,2	3,4	0,7	-41,3	516 222 833 695	746 559 186 367	6,1	144,6	1 355 980 748 430	131,3	7 519 436 140 571	18,6	20,6	4,2	628,3
I.2.2.2.	Emprunts Projets	3 926 929 463 136	12,1	13,0	2,6	286,8	1 963 464 731 568	1 023 945 790 425	8,3	52,1	2 117 897 053 820	53,9	3 926 929 463 136	9,7	10,8	2,2	0,0
a)	Bilatéraux et Multilatéraux	3 926 929 463 136	12,1	13,0	2,6	286,8	1 963 464 731 568	1 023 945 790 425	8,3	52,1	2 117 897 053 820	53,9	3 926 929 463 136	9,7	10,8	2,2	0,0
b)	Emprunts obligataires	0	0,0	0,0	0,0	0	0	0	0,0	0	0	0	0	0,0	0,0	0,0	0
II.	BUDGETS ANNEXES	541 914 354 613	1,7	0,4	32,2	0	270 957 177 307	168 343 532 622	1,4	62,1	404 024 478 294	74,6	705 420 000 000	1,7	0,4	30,2	0
III.	COMPTES SPECIAUX	1 615 236 769 759	5,0	1,1	12,6	0	807 618 384 880	1 014 637 667 290	8,3	125,6	1 674 895 102 236	103,7	3 288 666 971 134	8,1	1,8	103,6	0
III.1.	Fonds National d'Entretien Routier (FONER)	260 169 539 824	0,8	0,2	1,6	0	130 084 769 912	154 696 353 853	1,3	118,9	270 718 619 243	104,1	317 124 464 762	0,8	0,2	21,9	0
III.2.	Fonds de Promotion de l'Industrie (FPI)	832 756 255 525	2,6	0,5	11,8	0	416 378 127 763	601 767 890 790	4,9	144,5	902 651 836 185	108,4	886 255 939 836	2,2	0,5	6,4	0
III.3.	Régie des Voies Aériennes (RVA) / (Go-Pass)	59 064 614 273	0,2	0,0	47,8	0	29 532 307 137	29 541 393 922	0,2	100,0	59 082 787 844	100,0	67 621 600 266	0,2	0,0	14,5	0
III.4.	Fonds de Promotion de l'Education et de la Formation (FPEF)	26 010 761 950	0,0	0,0	183,9	0	13 005 380 975	7 927 609 501	0,1	61,0	15 855 219 002	61,0	17 948 229 300	0,0	0,0	-31,0	0
III.5.	Fonds de Promotion Culturelle (FPC)	10 103 865 951	0,0	0,0	-36,3	0	5 051 932 976	5 024 386 535	0,0	99,5	10 048 773 070	99,5	15 315 968 250	0,0	0,0	51,6	0
III.6.	Fonds de Contrepartie	18 187 521 229	0,0	0,0	0,0	0	9 093 760 615	0	0,0	0,0	0,0	0	0	0,0	0,0	-100,0	0
III.7.	Fonds Forestier National (FFN)	17 520 361 612	0,0	0,0	30,9	0	8 760 180 806	10 651 369 565	0,1	121,6	21 302 739 130	121,6	18 739 664 284	0,0	0,0	7,0	0
III.8.	Cadastre Minier (CAMI)	30 336 212 052	0,0	0,0	0,3	0	15 168 106 026	29 644 396 972	0,2	195,4	44 466 595 458	146,6	41 426 886 355	0,1	0,0	36,6	0
III.9.	Fonds de Promotion du Tourisme (FPT)	56 997 850 000	0,0	0,0	195,5	0	28 498 925 000	12 852 512 370	0,1	45,1	25 705 024 740	45,1	65 627 113 176	0,2	0,0	15,1	0
III.10.	Fonds Minier des Génération Futures (FOMIN)	304 089 787 343	0,9	0,2	-0,7	0	152 044 893 672	162 531 753 782	1,3	106,9	325 063 507 564	106,9	1 556 633 019 984	3,8	0,9	411,9	0
III.11.	Fonds de Soutien et de Développement des FARDC et Services de sécurité (ESD-FARDC)	0	0,0	0,0	0,0	0	0	0	0,0	0	0	0	296 974 084 921	0,7	0,2	0	0
III.12.	Fonds d'Intervention pour l'Environnement (FIPE)	0	0,0	0,0	0,0	0	0	0	0,0	0	0	0	5 000 000 000	0,0	0,0	0	0
	TOTAL RECETTES / FC	32 456 782 809 392	100,0	21,4	45,9	16 228 391 404 696	12 295 422 693 954	100,0	75,8	27 260 510 158 759	84,0	40 463 584 387 369	100,0	22,6	24,7	0	0
	TOTAL RECETTES / \$ US	16 052 273 410			50,5	8 026 136 705	5 442 723 532		67,8	12 067 207 759	75,2	16 067 631 974			0,1	0	0
	Recettes courantes en \$ US	11 121 219 714			57,2	5 560 609 857	3 828 907 727		68,9	8 543 903 409	76,8	9 398 473 456			-15,5	0	0
	Recettes internes en \$ US	11 269 591 844			59,3	5 634 795 922	3 886 329 649		69,0	8 743 016 470	77,6	9 748 473 456			-13,5	0	0
	Budget Général en \$ US	14 985 403 048			53,2	7 492 701 524	4 919 062 022		65,7	11 146 947 854	74,4	14 481 625 186			-3,4	0	0
	Recettes extérieures en \$ US	3 715 811 203			37,1	1 857 905 602	1 032 732 373		55,6	2 403 931 384	64,7	4 733 151 730			27,4	0	0

ANNEXE 3 : PROJET DE LOI DE FINANCES 2024 (VOLET DEPENSES)

RUBRIQUES	BUDGET 2023								BUDGET 2024					
	VOTE	PREVISIONS LINEAIRES (6 mois)	EXECUTION FIN JUIN (PTR)	Struct (%)	% BG	Taux Exéc.	EXECUTION PROBABLE FIN DECEMBRE	Taux Exéc.	PROJET	Struct (%)	% BG	% PIB	% RC	Accr/LF 2023
A. BUDGET GENERAL	30 299 631 685 019	15 149 815 842 510	11 056 441 669 913	90,4	100,0	73,0	24 266 305 544 486	80,1	36 469 497 416 234	90,1	100,0	20,3		20,4
<i>dont celles sur ressources internes</i>	<i>25 340 256 554 493</i>	<i>12 670 128 277 247</i>	<i>9 285 936 693 121</i>	<i>75,9</i>	<i>84,0</i>	<i>73,3</i>	<i>20 792 427 742 236</i>	<i>82,1</i>	<i>25 023 131 812 527</i>	<i>61,8</i>	<i>68,6</i>	<i>14,0</i>		<i>-1,3</i>
I. DETTE PUBLIQUE ET FRAIS FINANCIERS	1 637 522 503 099	818 761 251 550	557 726 310 782	4,6	5,0	68,1	1 983 891 580 211	121,2	1 667 024 921 991	4,1	4,6	0,9	7,0	1,8
1.1. Dette publique	1 006 872 707 493	503 436 353 747	459 381 753 461	3,8	4,2	91,2	1 787 729 564 237	177,6	1 446 860 486 729	3,6	4,0	0,8	6,1	43,7
1.1.1. Dette Intérieure	318 498 059 009	159 249 029 505	292 862 504 175	2,4	2,6	183,9	1 237 187 164 990	388,4	1 004 145 000 000	2,5	2,8	0,6	4,2	215,3
1.1.2. Dette Extérieure (Principal)	688 374 648 484	344 187 324 242	166 519 249 286	1,4	1,5	48,4	550 542 399 247	80,0	442 715 486 729	1,1	1,2	0,2	1,9	-35,7
1.2. Frais financiers	630 649 795 606	315 324 897 803	98 344 557 321	0,8	0,9	31,2	196 162 015 974	31,1	220 164 435 262	0,5	0,6	0,1	0,9	-65,1
1.2.1. Intérieurs	449 938 377 779	224 969 188 890	62 319 708 854	0,5	0,6	27,7	124 292 676 303	27,6	132 244 000 000	0,3	0,4	0,1	0,6	-70,6
1.2.2. Extérieurs	180 711 417 827	90 355 708 914	36 024 848 466	0,3	0,3	39,9	71 869 339 671	39,8	87 920 435 262	0,2	0,2	0,0	0,4	-51,3
II. DÉPENSES DE PERSONNEL (RÉMUNÉRATIONS)	7 130 000 000 000	3 565 000 000 000	3 503 651 864 462	28,6	31,7	98,3	7 130 000 000 000	100,0	8 015 021 236 950	19,8	22,0	4,5	33,9	12,4
2.1. Pouvoir Central	3 677 174 358 252	1 838 587 179 126	3 503 651 864 462	28,6	31,7	190,6	7 130 000 000 000	193,9	4 465 237 367 619	11,0	12,2	2,5	18,9	21,4
2.2. Provinces	3 452 825 641 748	1 726 412 820 874		0,0	0,0	0,0		0,0	3 549 783 869 331	8,8	9,7	2,0	15,0	2,8
III. BIENS, MATÉRIELS ET PRESTATIONS (FONCT.)	4 112 558 634 347	2 056 279 317 174	2 367 894 780 899	19,4	21,4	115,2	4 044 245 523 099	98,3	3 747 607 643 899	9,3	10,3	2,1	15,8	-8,9
3.1. Fonctionnement des Institutions	1 231 729 196 437	615 864 598 219	868 952 091 968	7,1	7,9	141,1	1 422 358 093 379	115,5	1 278 183 317 520	3,2	3,5	0,7	5,4	3,8
3.2. Fonctionnement des Ministères	1 947 627 674 897	973 813 837 449	1 291 842 105 032	10,6	11,7	132,7	2 161 983 443 382	111,0	2 080 682 292 091	5,1	5,7	1,2	8,8	6,8
3.3. Financement des réformes	645 913 550 023	322 956 775 012		0,0	0,0	0,0	0	0,0	75 000 000 000	0,2	0,2	0,0	0,3	-88,4
3.4. Fonctionnement des Services Déconcentrés	22 750 000 000	11 375 000 000		0,0	0,0	0,0	11 375 000 000	50,0	22 750 000 000	0,1	0,1	0,0	0,1	0,0
3.5. Charges communes	264 538 212 989	132 269 106 495	207 100 583 898	1,7	1,9	156,6	448 528 986 338	169,6	290 992 034 288	0,7	0,8	0,2	1,2	10,0
IV. TRANSFERTS ET SUBVENTIONS	4 577 018 405 408	2 288 509 202 704	944 002 812 732	7,7	8,5	41,2	3 335 201 558 903	72,9	4 272 950 859 010	10,6	11,7	2,4	18,1	-6,6
4.1. Retrocession aux Régies financières	1 256 903 124 918	628 451 562 459	453 539 462 403	3,7	4,1	72,2	1 135 625 211 970	90,4	1 322 101 300 814	3,3	3,6	0,7	5,6	5,2
4.2. Transfert aux Provinces et ETD (Fonctionnement)	738 321 975 634	369 160 987 817	136 814 998 625	1,1	1,2	37,1	377 155 915 428	51,1	906 327 796 425	2,2	2,5	0,5	3,8	22,8
4.3. Interventions économiques, soc., cult. et scient.	1 508 292 182 806	754 146 091 403	208 767 575 328	1,7	1,9	27,7	1 121 872 592 723	74,4	1 109 379 556 511	2,7	3,0	0,6	4,7	-26,4
4.4. Organismes Auxiliaires (y compris Services ex BPO)	523 289 872 536	261 644 936 268	19 135 965 820	0,2	0,2	7,3	75 024 292 299	14,3	369 780 000 000	0,9	1,0	0,2	1,6	-29,3
4.4.1. Fonctionnement des Organismes Auxiliaires	492 809 872 536	246 404 936 268	19 135 965 820	0,2	0,2	7,8	75 024 292 299	15,2	339 300 000 000	0,8	0,9	0,2	1,4	-31,1
4.4.2. Fonctionnement des Services ex-BPO	30 480 000 000	15 240 000 000		0,0	0,0	0,0	0	0,0	30 480 000 000	0,1	0,1	0,0	0,1	0,0
4.5. Bourses d'études	15 000 000 000	7 500 000 000	802 801 200	0,0	0,0	10,7	802 801 200	5,4	10 000 000 000	0,0	0,0	0,0	0,0	-33,3
4.6. TVA remboursable	265 000 000 000	132 500 000 000		0,0	0,0	0,0	374 836 726 570	141,4	285 150 955 746	0,7	0,8	0,2	1,2	7,6
4.7. Mise à la retraite	270 211 249 514	135 105 624 757	124 942 009 357	1,0	1,1	92,5	249 884 018 713	92,5	270 211 249 514	0,7	0,7	0,2	1,1	0,0
V. DÉPENSES D'INVESTISSEMENTS	11 618 532 142 165	5 809 266 071 083	2 543 470 760 846	20,8	23,0	43,8	5 493 576 601 889	47,3	17 896 892 754 384	44,2	49,1	10,0	75,6	54,0
5.1. Investissements sur ressources propres	6 659 157 011 639	3 329 578 505 820	772 965 784 054	6,3	7,0	23,2	2 019 698 799 639	30,3	6 450 527 150 677	15,9	17,7	3,6	27,3	-3,1
5.1.1. Projets Gouvernement central	1 797 005 405 298	898 502 702 649	772 965 784 054	6,3	7,0	86,0	2 019 698 799 639	112,4	1 364 746 270 340	3,4	3,7	0,8	5,8	-24,1
5.1.2. Contrepartie des projets	150 000 000 000	75 000 000 000		0,0	0,0	0,0	0	0,0	100 978 000 000	0,2	0,3	0,1	0,4	-32,7
5.1.3. Projets des Provinces	2 931 491 761 597	1 465 745 880 798		0,0	0,0	0,0	0	0,0	3 096 619 971 119	7,7	8,5	1,7	13,1	5,6
5.1.4. Fonds de péréquation	1 780 659 844 745	890 329 922 372		0,0	0,0	0,0	0	0,0	1 888 182 909 219	4,7	5,2	1,1	8,0	6,0
5.3. Investissements sur ressources extérieures	4 959 375 130 526	2 479 687 565 263	1 770 504 976 792	14,5	16,0	71,4	3 473 877 802 250	70,0	11 446 365 603 707	28,3	31,4	6,4		130,8
5.3.1. Autres bailleurs	4 959 375 130 526	2 479 687 565 263	1 770 504 976 792	14,5	16,0	71,4	3 473 877 802 250	70,0	11 446 365 603 707	28,3	31,4	6,4		130,8
VI. DÉPENSES EXCEPTIONNELLES	1 224 000 000 000	612 000 000 000	1 139 695 140 192	9,3	10,3	186,2	2 279 390 280 384	186,2	870 000 000 000	2,2	2,4	0,5	3,7	-28,9
6.1. Dépenses except. sur ressources propres	1 224 000 000 000	612 000 000 000	1 139 695 140 192	9,3	10,3	186,2	2 279 390 280 384	186,2	870 000 000 000	2,2	2,4	0,5	3,7	-28,9
6.1.1. Opérations électorales	879 000 000 000	439 500 000 000	239 886 176 929	2,0	2,2	54,6	1 119 886 176 929	127,4	200 000 000 000	0,5	0,5	0,1	0,8	-77,2
6.1.2. Réserve budgétaire	50 000 000 000	25 000 000 000	881 074 230 827	7,2	8,0	3 524,3	2 013 088 583 809	4 026,2	60 000 000 000	0,1	0,2	0,0	0,3	20,0
6.1.3. Réserve pour sinistres et calamités	75 000 000 000	37 500 000 000	18 734 732 436	0,2	0,2	50,0	78 734 732 436	105,0	60 000 000 000	0,1	0,2	0,0	0,3	-20,0
6.1.4. Opérations de recensement et d'identification	220 000 000 000	110 000 000 000		0,0	0,0	0,0	0	0,0	50 000 000 000	0,1	0,1	0,0	0,2	-77,3
6.1.5. Dotation FSD-FARDC									500 000 000 000	1,2	1,4	0,3	2,1	
6.2. Dépenses except. sur ressources extérieures	0	0	0	0,0	0,0	0,0	0	0	0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
B. BUDGETS ANNEXES	541 914 354 613	270 957 177 307	168 343 532 622	1,4		62,1	404 024 478 294	74,6	705 420 000 000	1,7		0,4		30,2
C. COMPTES SPECIAUX	1 615 236 769 759	807 618 384 880	1 010 611 931 647	8,3	125,1		1 670 807 435 699	103,4	3 288 666 971 134	8,1		1,8		103,6
C.1. Fonds National d'Entretien Routier (FONER)	260 169 539 824	130 084 769 912	154 696 353 853	1,3	118,9		270 718 619 243	104,1	317 124 464 762	0,8		0,2		21,9
C.2. Fonds de Promotion de l'Industrie (FPI)	832 756 255 525	416 378 127 763	601 767 890 790	4,9	144,5		902 651 836 185	108,4	886 255 939 836	2,2		0,5		6,4
C.3. Régie des Voies Aériennes (RVA) / (Go-Pass)	59 064 614 273	29 532 307 137	29 294 894 726	0,2	99,2		58 589 789 453	99,2	67 621 600 266	0,2		0,0		14,5
C.4. Fonds de Promotion de l'Education et de la Formation (FPEF)	26 010 761 950	13 005 380 975	7 927 609 501	0,1	61,0		19 819 023 753	76,2	17 948 229 300	0,0		0,0		-31,0
C.5. Fonds de Promotion Culturelle (FPC)	10 103 865 951	5 051 932 976	5											

ANNEXE 4 : MODALITÉS DE CALCUL DE 40% DES RECETTES A CARACTERE NATIONAL

RUBRIQUES	BUDGET 2023	BUDGET 2024
	PREVISIONS PARITAIRE	PROJET
1. Recettes courantes	22 486 473 012 183 FC	23 668 448 742 332 FC
- DGDA	4 949 459 787 207 FC	5 788 983 135 860 FC
- DGI	13 389 594 177 109 FC	13 572 443 978 350 FC
- DGRAD	3 532 004 267 020 FC	3 682 874 928 907 FC
- Pétroliers	615 414 780 847 FC	624 146 699 215 FC
2. TVA remboursable	265 000 000 000 FC	285 150 955 746 FC
- DGDA	106 000 000 000 FC	123 979 633 896 FC
- DGI	159 000 000 000 FC	161 171 321 850 FC
3. Recettes courantes après déduction TVA	22 221 473 012 183 FC	23 383 297 786 586 FC
- DGDA	4 843 459 787 207 FC	5 665 003 501 964 FC
- DGI	13 230 594 177 109 FC	13 411 272 656 500 FC
- DGRAD	3 532 004 267 020 FC	3 682 874 928 907 FC
- Pétroliers	615 414 780 847 FC	624 146 699 215 FC
4. Rétrocession Régies	1 256 903 124 918 FC	1 322 101 300 814 FC
- DGDA	242 172 989 360 FC	283 250 175 098 FC
- DGI	661 529 708 855 FC	670 563 632 825 FC
- DGRAD	353 200 426 702 FC	368 287 492 891 FC
5. Recettes Courantes - Rétro Régies	20 964 569 887 265 FC	22 061 196 485 772 FC
- DGDA	4 601 286 797 847 FC	5 381 753 326 866 FC
- DGI	12 569 064 468 254 FC	12 740 709 023 675 FC
- DGRAD	3 178 803 840 318 FC	3 314 587 436 016 FC
- Pétroliers	615 414 780 847 FC	624 146 699 215 FC
6. Dette Publique, Frais financiers et Redevances minières	3 157 971 439 818 FC	3 179 367 393 584 FC
- Dette Publique & Frais financiers	1 637 522 503 099 FC	1 667 024 921 991 FC
- 50% Redevances minières	1 520 448 936 719 FC	1 512 342 471 593 FC
7. Recettes Courantes après déduction Dette publique & Frais financiers	17 806 598 447 447 FC	18 881 829 092 188 FC
- DGDA	4 055 445 963 480 FC	4 826 078 352 869 FC
- DGI	12 023 223 633 887 FC	12 185 034 049 678 FC
- DGRAD	1 112 514 069 233 FC	1 246 569 990 426 FC
- Pétroliers	615 414 780 847 FC	624 146 699 215 FC
8. Transfert (40%)	7 122 639 378 979 FC	7 552 731 636 875 FC
- DGDA	1 622 178 385 392 FC	1 930 431 341 148 FC
- DGI	4 809 289 453 555 FC	4 874 013 619 871 FC
- DGRAD	445 005 627 693 FC	498 627 996 171 FC
- Pétroliers	246 165 912 339 FC	249 658 679 686 FC
9. Répartition Transfert Provinces	7 122 639 378 979 FC	7 552 731 636 875 FC
- Rémunérations	3 452 825 641 748 FC	3 549 783 869 331 FC
- Fonctionnement	738 321 975 634 FC	906 327 796 425 FC
- Investissement	2 931 491 761 597 FC	3 096 619 971 119 FC
11. Fonds de péréquation (10% Recettes courantes après déduction)	1 780 659 844 745 FC	1 888 182 909 219 FC
- dont 50% pour la couverture des charges non transférées en provinces		
- et 50% pour le compte des provinces		
12. Reste à répartir (Pouvoir central)	8 903 299 223 724 FC	9 440 914 546 094 FC